



Pré-diagnostic écologique

Inventaire faune et flore, réalisé le 10 décembre 2025



VERDI

Verdi Conseil Cœur de France

Siège : 99 rue de Vaugirard – 75006 Paris – Tél. : 01 42 22 61 22
conseilcoeurdefrance@verdi.fr

Agence : PAE Tillé, 2 rue Jean-Baptiste Godin - 60000 BEAUVAIS
Tél. 03 44 48 26 50

SOMMAIRE

1 . Contexte de l'étude	3
1.2 PRESENTATION DE L'ETUDE	3
1.3 CONTEXTE GEOGRAPHIQUE.....	3
1.4 OBJECTIFS DE L'ETUDE	4
2 . MATERIELS ET METHODES	5
2.1 BIBLIOGRAPHIE.....	5
2.2 DIAGNOSTIC DU BATI	6
2.3 INVENTAIRE FAUNE/FLORE HABITAT	7
2.3.2 Inventaire de la flore et des habitats.....	8
2.3.3 Inventaire de la Faune.....	9
3 . RESULTATS : DIAGNOSTIC ECOLOGIQUE & ENJEUX	11
3.1 CONTEXTE PAYSAGER.....	11
3.2 HYDROGRAPHIE.....	15
3.3 ANALYSES DES DONNEES BIBLIOGRAPHIQUES	16
3.3.1 Flore.....	16
3.3.2 Faune.....	16
3.4 FLORE ET HABITATS : CONSTATS ET ENJEUX.....	18
3.5 FAUNE : CONSTATS ET ENJEUX	24
4 . SYNTHESE DES ENJEUX ET PRECONISATIONS	28
4.1 SYNTHESE DES ENJEUX ECOLOGIQUES.....	28
4.2 PRECONISATIONS	28

1. CONTEXTE DE L'ETUDE

1.2 PRESENTATION DE L'ETUDE

Un pré-diagnostic écologique a été réalisé sur le Centre Opérationnel Bus (COB) situé à Draveil (91), dans le cadre d'un projet de démolition puis de reconstruction de plusieurs bâtiments. L'objectif de cette étude est d'évaluer la biodiversité présente sur le site à l'instant, d'analyser les habitats et d'identifier d'éventuelles espèces protégées ou des espèces exotiques envahissantes. Cette démarche permet d'évaluer les enjeux écologiques afin de protéger la biodiversité au regard du projet.

1.3 CONTEXTE GEOGRAPHIQUE

Draveil est une commune située dans le département de l'Essonne, en région Île-de-France, à une vingtaine de kilomètres au sud-est de Paris. Nichée entre la forêt domaniale de Sénart et la rive droite de la Seine, la ville s'est développée à la jonction du plateau francilien et de la vallée alluviale du fleuve. Son territoire présente une topographie douce, marquée par l'alternance d'espaces boisés, de quartiers résidentiels et de zones de bord de Seine. Cette configuration confère à Draveil un paysage varié où se succèdent les grands massifs forestiers, les berges aménagées, les parcs et les quartiers traditionnels du centre-ville, auxquels s'ajoutent aujourd'hui des lotissements modernes.

L'identité urbaine de Draveil est fortement marquée par sa relation à la nature, à l'eau et à son patrimoine bâti ancien, notamment les nombreuses demeures bourgeoises et "maisons de villégiature" construites à la fin du XIXe et au début du XXe siècle, lorsque la ville était une destination prisée des Parisiens en quête de verdure.

Le climat de Draveil est de type océanique dégradé, caractérisé par des hivers relativement doux, des étés modérément chauds et des précipitations réparties sur l'année, typiques du Bassin parisien. L'influence du fleuve et de la forêt limite les écarts de température et favorise une humidité relative, propice au développement d'une biodiversité locale riche.

Draveil bénéficie d'une bonne accessibilité régionale grâce à la proximité de la N6, de l'A6 et de la ligne D du RER qui relie la commune à Paris et à la grande couronne francilienne. Le tissu urbain, mêlant habitations pavillonnaires, équipements publics, espaces verts structurants, bords de Seine, zones d'activités et emprises forestières, confère à la commune un caractère résidentiel affirmé, apprécié pour la qualité de son cadre de vie au sein de la métropole parisienne.

Le site concerné, d'une superficie d'environ 23500 m², est composé de plusieurs bâtiments, hangars et parkings de bus. Il est situé au sud-est de la commune ; à proximité de la forêt de Sénart.

1.4 OBJECTIFS DE L'ETUDE

Cette étude s'inscrit dans le cadre d'un pré-diagnostic écologique, préalable à un projet de travaux. Son objectif principal est d'identifier la présence éventuelle d'espèces protégées ou patrimoniales, notamment les taxons susceptibles d'utiliser la parcelle comme site de reproduction, d'alimentation ou de repos.

Ce repérage permet d'évaluer les enjeux naturalistes et d'anticiper les contraintes réglementaires associées à la présence d'espèces protégées. Il vise également à orienter, le cas échéant, la nécessité de mettre en œuvre des inventaires complémentaires en période favorable, en fonction des indices relevés.

Plus largement, ce pré-diagnostic permet d'éclairer les choix techniques et calendaires du projet, afin de concilier les impératifs de conservation de la biodiversité avec les objectifs de transformation du site.



Figure 1 : Localisation du site étudié

2. MATERIELS ET METHODES

2.1 BIBLIOGRAPHIE

Une approche méthodique est mise en œuvre en plusieurs étapes afin d'identifier et d'analyser les caractéristiques du sol et les éventuels risques environnementaux. Cette démarche permet d'apporter une vision claire des principaux enjeux liés au site et de renforcer la connaissance préalable avant les phases de terrain.

- ▶ **Recherche documentaire initiale** : La collecte des documents réglementaires, bases de données et cartes disponibles pour la zone étudiée est effectuée, en s'appuyant notamment sur des sources administratives et scientifiques (GBIF, bases de données locales, SIG environnementaux, rapports d'études d'impact existants, etc.). Ces sources fournissent des informations sur l'occupation du sol actuelle et passée, les activités humaines environnantes, ainsi que sur les éventuelles zones humides ou réglementaires.
- ▶ **Identification des enjeux pédologiques et hydrologiques** : À l'aide des bases de données géologiques et hydrogéologiques (BRGM, bases locales de suivi des nappes phréatiques), l'analyse des caractéristiques du sol est réalisée en tenant compte de l'épaisseur de la nappe, de la perméabilité des couches géologiques et des risques potentiels de remontée de nappe. Cette analyse permet d'anticiper les risques de saturation et d'érosion et de vérifier la compatibilité de l'occupation du sol avec le profil hydrologique.
- ▶ **Cartographie et analyse des risques** : En utilisant les bases de données de l'IGN et les plans de prévention des risques (PPR), les zones sujettes aux mouvements de terrain (glissements, affaissements, etc.) ainsi que les autres aléas naturels ou anthropiques sont identifiées. La superposition des données géologiques, hydrologiques et d'occupation du sol permet de mettre en évidence les secteurs à risque.
- ▶ **Identification des zones humides et espaces réglementaires** : Grâce aux inventaires nationaux et locaux (zones humides prioritaires, ZNIEFF, Natura 2000), les zones humides potentielles et les zones réglementaires sont identifiées. Ces informations sont essentielles pour anticiper les contraintes réglementaires éventuelles et orienter les phases d'observation de terrain.

Natura 2000 :

Zone de Protection Spéciale (ZPS) : Désignées en vertu de la directive Oiseaux (Directive 2009/147/CE), ces zones visent à protéger les habitats des oiseaux sauvages migrateurs et des espèces menacées.

Zone Spéciale de Conservation (ZSC) : Ces zones sont désignées en vertu de la directive Habitats (Directive 92/43/CEE) et visent à protéger les habitats naturels et les espèces de faune et de flore sauvages d'intérêt communautaire.

Aire de Protection de Biotope :

Ce sont des zones créées par arrêté préfectoral pour protéger des biotopes (milieux naturels) nécessaires à la survie d'espèces protégées. Elles visent à préserver les conditions de vie des espèces protégées en empêchant la destruction ou la dégradation de leur habitat.

Zone Naturelle d'Intérêt Écologique, Faunistique et Floristique (ZNIEFF) :

ZNIEFF de type 1 : Ce sont des secteurs de grande valeur biologique ou écologique. Ils se caractérisent par leur richesse en espèces, en habitats ou par des espèces rares ou protégées. Les ZNIEFF de type 1 sont souvent de petites tailles et concernent des espaces homogènes.

ZNIEFF de type 2 : Ce sont des ensembles naturels vastes, riches et peu modifiés, qui offrent des potentialités biologiques importantes. Ils peuvent inclure des espaces plus ou moins artificialisés mais qui jouent un rôle dans le fonctionnement écologique de l'ensemble.

Zone Importante pour la Conservation des Oiseaux (ZICO) :

Les ZICO sont des sites identifiés pour leur importance pour la conservation des populations d'oiseaux. Elles servent de base pour la désignation des Zones de Protection Spéciale (ZPS) dans le cadre du réseau Natura 2000.

Parc Naturel Régional (PNR) :

Les PNR sont des territoires ruraux habités, reconnus au niveau national pour la richesse de leur patrimoine naturel, culturel et pour leurs paysages remarquables. Ils ont pour vocation de protéger et valoriser ce patrimoine tout en favorisant un développement économique et social soutenable. Les parcs naturels régionaux sont créés par décret et gérés par un syndicat mixte.

2.2 DIAGNOSTIC DU BATI

Les bâtiments, tout comme les milieux naturels, représentent des lieux favorables au maintien de la biodiversité. Anciens ou récents, les bâtiments représentent un habitat de substitution pour de nombreuses espèces et notamment les chiroptères. Dans un contexte où les milieux naturels peuvent être perturbés, les constructions humaines prennent donc un rôle essentiel dans le cycle de vie des chiroptères.

A l'échelle du bâtiment, les chiroptères, peuvent utiliser des petits espaces tels que les fissures présentent sur le bâti mais également des espaces aux volumes plus importants comme des combles.

L'illustration ci-dessous permet de constater la diversité de microhabitats pouvant être utilisés par les chiroptères dans les bâtiments.

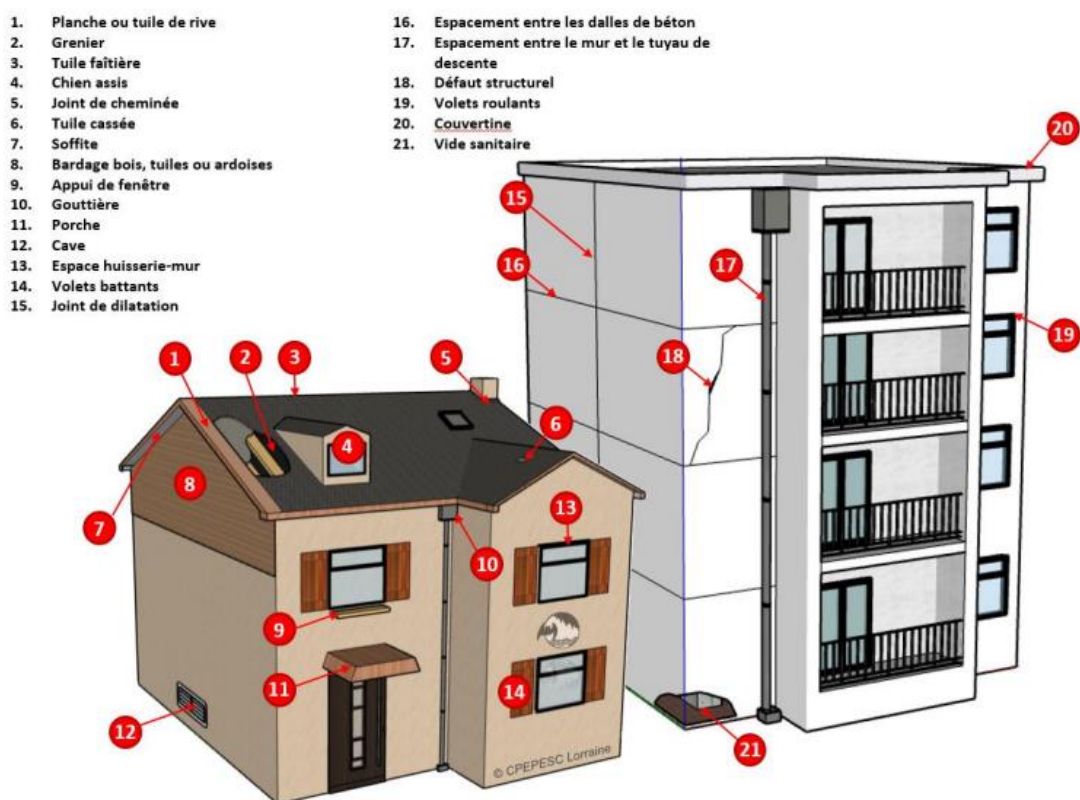


Illustration : Ségolène ANTOINE-HOUY, CPEPESC Lorraine, 2020

Un pré-diagnostic est réalisé sur les bâtiments afin de vérifier l'éventuelle utilisation de ces derniers par les chiroptères. Afin de s'assurer de la présence ou non d'espèces au sein du bâtiment des prospections sur site sont réalisées.

Date de l'inventaire	Opérateurs	Météo	Thématique	Commentaire
10 décembre 2025	Hébrard L., Pellegrini F.	Nuageux, 14°C	Diagnostic bâti et inventaire faune – flore	

Prospection extérieure

Cette étape, menée en journée, sur l'ensemble des bâtiments de l'étude, permet d'identifier toute dégradation du bâti constituant un gîte potentiel pour les chiroptères. Plusieurs critères sont donc observés :

- 1) L'état général des façades (joints, décollage de matériaux, etc.)
- 2) La présence de détails structurels en relief (rebords de fenêtres, raccords divers, volets roulants, etc.)
- 3) Le débord de toiture et les gouttières d'évacuation d'eau pluviale
- 4) Si observable, l'état et les matériaux de toiture

Dans ce cadre, une attention particulière est portée à la recherche d'indices spécifiques aux chiroptères, notamment afin de ne pas confondre leurs déjections avec celles d'autres espèces, telles que les rats. Bien que leur aspect visuel puisse être similaire – couleur sombre, forme allongée, surface brillante –, la résistance mécanique de la crotte constitue un critère discriminant. Les déjections de chiroptères sont particulièrement friables et se réduisent en fine poussière lorsqu'on les écrase, contrairement à celles des rongeurs, plus compactes et résistantes. Cette vérification systématique a permis d'affiner l'identification des indices de présence potentiels.

2.3 INVENTAIRE FAUNE/FLORE HABITAT

Les campagnes d'inventaires ont pour objectif d'affiner l'état des connaissances sur les espèces faunistiques, floristiques présentes sur le site, et d'établir une cartographie des habitats naturels.

Lors des investigations de terrain, une attention particulière sera portée aux habitats naturels et aux taxons **remarquables, communautaires, protégés et patrimoniaux** :

Sont considérés comme remarquables, les habitats ou les taxons :

Bénéficiant d'une protection légale au niveau international, national ou régional ET dont l'indice de menace régional est égal à VU (Vulnérable) EN (en danger) ou CR (en danger critique d'extinction) ou CR* (présupposé éteint).

Sont considérés comme d'intérêts communautaires, les habitats ou les taxons :

Inscrits en annexe I, II et IV de la directive 92/43/CEE du conseil du 21 mai 1992 concernant la conservation des habitats naturels ainsi que de la faune et de la flore sauvages ou inscrits en annexe I de la directive 79/409/CEE du conseil du 2 avril 1979 concernant la conservation des oiseaux sauvages.

Sont considérés comme protégés, les taxons :

Bénéficiant d'une protection légale au niveau international (Convention de Berne, Convention de Bonn), national (liste révisée au 1er janvier 1999) ou régional.

Sont considérés comme patrimoniaux, les habitats ou les taxons :

Déterminants de ZNIEFF OU dont l'indice de menace est égal à NT (quasi menacé), VU (vulnérable), EN (en danger), CR (en danger critique d'extinction) ou CR* (préssumé éteint) OU dont l'indice de rareté est égal à R (rare), RR (très rare), E (exceptionnel), RR? (présumés très rare) ou E? (présumés exceptionnels)

Par ailleurs, l'objectif est de parcourir le site d'étude à pied en appliquant des méthodologies d'inventaires adaptées aux différents taxons étudiés.

2.3.2 INVENTAIRE DE LA FLORE ET DES HABITATS

L'inventaire de la flore concerne la flore vasculaire (plantes à fleurs, fougères et plantes alliées) avec détermination des habitats présents. L'étude de la végétation comporte donc :

- La **cartographie des formations végétales** (habitats écologiques) avec une attention particulière sur tous les habitats remarquables ;
- Un **inventaire des plantes** présentes avec une recherche attentive des plantes remarquables et des invasives

2.3.2.2 La flore : inventaire des espèces végétales

L'inventaire de la flore concerne la flore vasculaire (plantes à fleurs, fougères et plantes alliées) et repose sur des prospections de terrain. Lors des prospections, toutes les espèces végétales identifiables sont recensées - même les plus banales. Les **espèces d'intérêt patrimonial** sont recherchées en tenant compte des potentialités des habitats rencontrés ; elles sont cartographiées avec l'aide d'un GPS et leur population estimée (nombre de pieds ou surface occupée). De même les plantes exotiques envahissantes (dites aussi invasives) sont également recherchées et cartographiées.

Les **plantes d'intérêt patrimonial** sont en premier lieu les plantes inscrites sur les listes d'espèces à statut : plantes protégées au niveau national, espèces de la Directive européenne Natura 2000, taxons de la liste rouge des espèces menacées, et espèces déterminantes ZNIEFF (dont les plantes indigènes plus ou moins rares ni protégées, ni inscrite sur liste rouge). Nous pouvons également indiquer les espèces indigènes sans statut « rares » ou très rares dans la région. Au cours des prospections, toutes les parcelles et leurs recoins sont fouillés méticuleusement dans la limite de leur accessibilité. Nous y recherchons les espèces à enjeux et les invasives en fonction des potentialités des habitats et micro-habitats. Certains échantillons de détermination délicate comme les *Héraclius* peuvent être prélevés et déterminés au laboratoire.

Les stations d'invasives et les espèces à enjeu sont localisées précisément au GPS. Les mesures sont réalisées dans les limites techniques de l'appareil dues à une contrainte topographique, au couvert arboré trop dense...) ; un report à la main sur les cartes de terrain (extraits de la photographie aérienne couleur agrandie au maximum) permettra de sécuriser les informations recueillies au GPS (en cas de défaillance de l'appareil). Pour chaque station de plante à cartographier, des éléments sont notés sur le terrain pour faire un bon état des lieux de sa situation : abondance de l'espèce estimée par comptage d'individus (nombre de pieds fleuris, de rosettes etc.) ou par son étendue (en m²). Les référentiels utilisés pour évaluer l'intérêt des espèces sont adaptés à la zone géographique concernée par cette étude.

2.3.2.3 Caractérisations des formations végétales

La cartographie des habitats est réalisée à partir des visites sur le terrain avec l'aide de la photographie aérienne en couleur du site. Cette dernière permet de délimiter des unités de végétation homogènes du point de vue de la naturalité du milieu, des conditions stationnelles, la physionomie de la végétation (boisements, lisières, friche, prairies...). Ces unités de végétation sont caractérisées par des relevés de végétation au cours de la prospection sur le terrain. Les espèces les plus abondantes ou caractéristiques relevées sur une unité de végétation donnée permettent de déterminer un type d'habitat. Les **habitats écologiques remarquables d'intérêt patrimonial** sont recherchés et signalés éventuellement.

L'état de conservation des habitats remarquables est appréhendé. Pour ce faire, nous identifions la typicité de l'habitat (représentativité des cortèges floristiques), la gestion en cours, les facteurs modifiant les conditions stationnelles (éventuels facteurs de dégradation et menaces (eutrophisation, colonisation par des espèces envahissantes...). À partir de l'analyse des relevés, nous rattachons les unités de végétation à leur unité phytosociologique en prenant en compte la composition floristique (correspondance avec des unités phytosociologiques) et la physionomie de la végétation, mais aussi des critères de naturalité du milieu (habitat naturel, quasi-naturel, surnaturel) et les conditions (zone humide, affleurement etc.). Les espèces les plus abondantes ou caractéristiques relevées sur une unité de végétation donnée permettent de déterminer un type d'habitat.

Pour chaque unité de végétation, nous indiquons la correspondance avec la typologie **CORINE Biotopes et EUNIS** (référentiel de janvier 2013), avec au minimum le niveau 2 de la nomenclature (par exemple : « Fourré à Saule cendré F9.2 / CB : 44.92 »). Dans le cas d'habitat patrimonial d'intérêt européen (habitats Natura 2000), nous indiquons la typologie de l'Union Européenne (dernière version « EUR 28 ») ; nous précisons alors le caractère prioritaire ou non de l'habitat. Nous utilisons donc les Cahiers d'habitats Natura 2000 qui donnent les listes des habitats inscrits au titre de la Directive Européenne 92/43/CEE (Natura 2000). La totalité de la zone d'emprise du projet est cartographiée le plus précisément possible. Les sites les plus remarquables et/ou les plus vulnérables (présence d'espèces remarquables, rares ou protégées ; existence d'habitats remarquables, rares ou inscrits sur les listes d'habitats à préserver - directive « Habitats ») sont donc mis en évidence.

2.3.3 INVENTAIRE DE LA FAUNE

L'**entomofaune** est abordée à travers quatre groupes bio-indicateurs : les **rhopalocères**, les **odonates**, les **coléoptères** et les **orthoptères**. Ces groupes, bien documentés, sont représentatifs de la diversité et de la qualité écologique des habitats. Les prospections sont réalisées à pied, sous conditions météorologiques optimales (temps sec et températures comprises entre 18°C et 30°C), selon la méthode des transects (10 m x 2 m) positionnés sur les mêmes emplacements que les relevés floristiques. Les observations à vue sont complétées par la capture ponctuelle au filet, au parapluie japonais ou à la main. Pour les odonates, la recherche d'exuvies complète l'inventaire et permet d'évaluer la qualité des milieux aquatiques et le statut reproducteur des espèces.

L'**avifaune** fait l'objet d'une double approche. Les espèces nicheuses sont inventoriées à l'aide de la méthode des Indices Ponctuels d'Abondance (IPA), via des points d'écoute de 20 minutes répartis sur le site, complétés par des prospections aléatoires. Les espèces migratrices sont quant à elles relevées lors des passages en vol (détermination des directions, hauteurs et effectifs) ou en halte (observation des comportements d'alimentation ou de repos), permettant ainsi d'évaluer le rôle du site en tant que couloir migratoire ou zone de relais.

Les **reptiles**, discrets et très dépendants des conditions thermiques, sont recherchés à vue dans des habitats favorables (zones sèches, abris, lisières). Leur activité étant très conditionnée par l'ensoleillement, les prospections sont réalisées lors de fenêtres météo propices.

L'inventaire portera également sur la recherche de gîtes potentiels pour les **chiroptères**. Cette méthode consistera à inspecter les structures favorables à leur installation, telles que les cavités arborées, les fissures de bâtiments, les combles accessibles ou les ouvrages en pierre. L'objectif est de repérer les indices de présence (fèces, traces de frottement, restes d'ailes...) ou des signes d'occupation récents. Cette prospection visuelle permettra d'identifier les sites susceptibles d'abriter des colonies ou des individus isolés, et d'orienter, si nécessaire, des compléments d'inventaires nocturnes (détection ultrasonore) ou saisonniers.

Enfin, la **mammalogie** repose principalement sur la détection d'indices de présence (empreintes, crottes, restes de repas, terriers...), l'observation d'individus vivants (en mouvement ou au repos), ainsi que sur l'identification de cadavres trouvés en bord de route, qui peuvent renseigner sur l'usage du site ou de ses abords par certaines espèces.

N.B. : Les prospections faunistiques ont été réalisées dans le cadre d'un pré-diagnostic écologique, sur la base d'un unique passage ciblé en fin de période favorable. Cette approche permet une première identification des enjeux naturalistes, mais ne peut garantir l'exhaustivité de l'inventaire, notamment pour les espèces à phénologie courte ou discrète. Les résultats doivent donc être interprétés avec prudence et considérés comme indicatifs. Si des enjeux sont suspectés ou si le projet est susceptible d'impacter des habitats sensibles, des inventaires complémentaires en plusieurs saisons pourront s'avérer nécessaires pour affiner l'évaluation écologique du site.

3. RESULTATS : DIAGNOSTIC ECOLOGIQUE & ENJEUX

3.1 CONTEXTE PAYSAGER

Le site d'étude, situé sur la commune de Draveil, s'implante sur la rive droite de la Seine, dans un tissu urbain discontinu composé principalement d'habitations et de commerces, ponctué par des espaces verts urbains. À environ 110 mètres au sud-est du site, la forêt domaniale de Sénart constitue un important massif boisé à proximité directe (voir Figure 2). On retrouve également plusieurs zones industrielles et commerciales, ainsi que quelques plans d'eau bordant la Seine. Cette alternance entre tissu urbain et espaces naturels, couplée à la proximité d'un vaste massif forestier ainsi qu'à la vallée de la Seine, favorise la diversité de la faune et de la flore localement présentes.

Dans un périmètre de 5 km autour du site, on identifie plusieurs **ENS (Espaces Naturels Sensibles)**, dont certains se situent à proximité immédiate du site d'étude (Figure 4). Ces espaces jouent un rôle essentiel dans la préservation de la biodiversité, la protection des paysages et la sensibilisation du public à l'environnement. On note également la présence d'un **Arrêté Préfectoral de Protection de Biotope (APPB)** à moins de 5 km du site : « **La Fosse aux Carpes** », intégrée au sein de la ZNIEFF de type II du même nom.

On identifie également plusieurs **ZNIEFF (Zones Naturelles d'Intérêt Écologique, Faunistique et Floristique) de type I et II** (Erreur ! Source du renvoi introuvable.5). Ces espaces, reconnus pour leur biodiversité remarquable, jouent un rôle clé en tant que réservoirs écologiques.

Une ZNIEFF de type II se situe à proximité du site d'étude : à 110 mètres au sud-est du site : « **Forêt de Sénart** ». Elle regroupe la forêt domaniale de Sénart, des boisements attenants, des mares forestières et clairières, formant un ensemble paysager d'intérêt écologique notable. Ce secteur se distingue par la grande diversité de ses habitats—chênaies, ormaies, landes, milieux humides—et abrite de nombreuses espèces remarquables, tant animales que végétales, dont certaines protégées ou rares à l'échelle régionale. L'étendue, la connectivité écologique et la richesse biologique de la ZNIEFF font de la forêt de Sénart un maillon majeur du patrimoine naturel francilien, assurant des fonctions essentielles de préservation de la biodiversité et jouant un rôle de corridor écologique à l'interface des milieux urbanisés et agricoles.

Aucune zone Natura 2000 n'a été recensée à proximité du site d'étude.

Le projet, situé en dehors de ces périmètres, n'est soumis à aucune contrainte réglementaire propre à ces espaces remarquables. La sensibilité la plus importante est constituée par la ZNIEFF de type II « **Forêt de Sénart** », situé à proximité immédiate de la zone d'étude.

L'ensemble de ces espaces est listé dans le Tableau 1.

Ainsi, le site s'inscrit dans un tissu urbain discontinu composé principalement d'habitations, de commerces et ponctué de quelques espaces verts, en dehors des principales zones protégées. Cette localisation à distance des périmètres réglementaires limite les contraintes directes sur le projet. Toutefois, la proximité immédiate de la ZNIEFF de type II « **Forêt de Sénart** » constitue un enjeu écologique : il conviendra de prendre en compte cet espace remarquable afin de maintenir les continuités écologiques et de préserver la biodiversité locale, tout en veillant à ne pas perturber les équilibres des milieux naturels avoisinants.

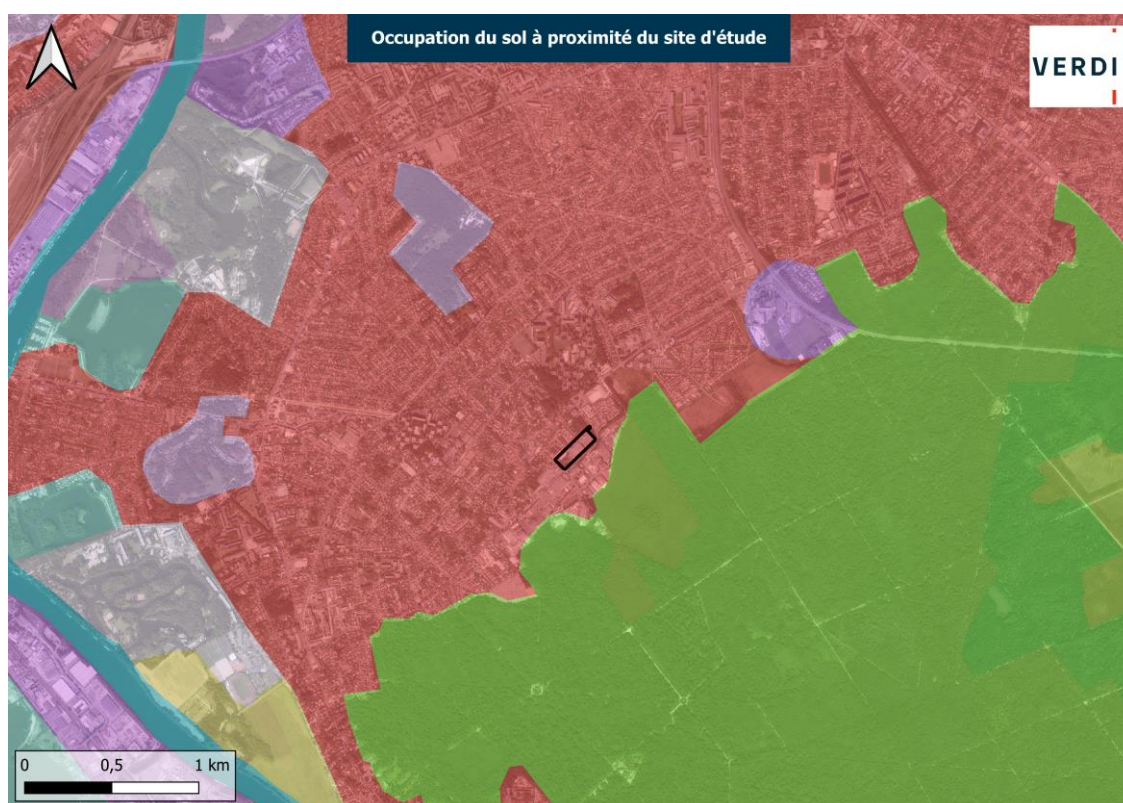


Figure 2 : Occupation du sol à proximité du site – Corine Land Cover 2018

Légende	
	Site
	Territoires artificialisés - Zones urbanisées
	112 : Tissu urbain discontinu
	Territoires artificialisés - Zones industrielles ou commerciales et réseaux de communication
	121 : Zones industrielles ou commerciales et installations publiques
	122 : Réseaux routier et ferroviaire et espaces associés
	Territoires artificialisés - Espaces verts artificialisés, non agricoles
	141 : Espaces verts urbains
	142 : Equipements sportifs et de loisirs
	Territoires agricoles - Prairies
	231 : Prairies et autres surfaces toujours en herbe à usage agricole
	Territoires agricoles - Zones agricoles hétérogènes
	242 : Systèmes culturaux et parcellaires complexes
	Forêts et milieux semi-naturels - Forêts
	311 : Forêts de feuillus
	313 : Forêts mélangées
	Forêts et milieux semi-naturels - Milieux à végétation arbustive et/ou herbacée
	324 : Forêt et végétation arbustive en mutation
	Surfaces en eau - Eaux continentales
	511 : Cours et voies d'eau
	512 : Plans d'eau

VERDI

Figure 3 : Corine Land Cover 2018 – Légende

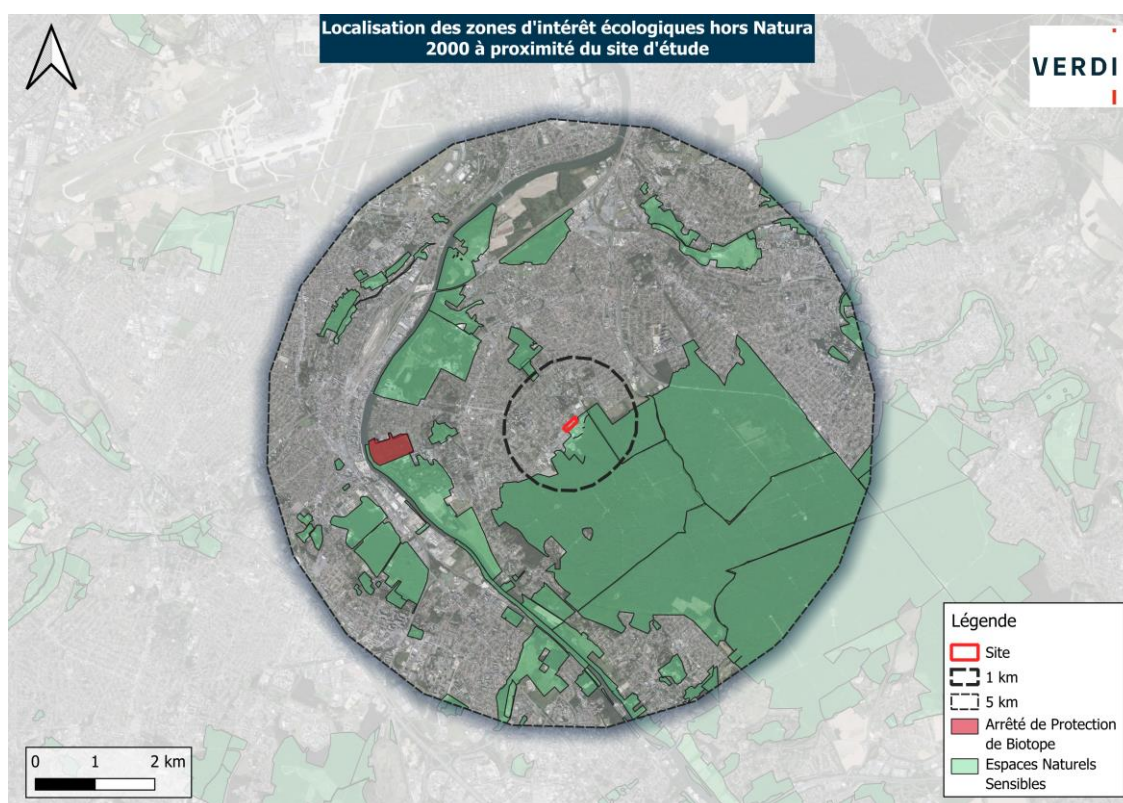


Figure 4 : Localisation des zones d'intérêts à proximité du site hors Natura 2000



Figure 5 : Localisation des ZNIEFF à proximité du site

Tableau 1 : Liste des espaces d'intérêts écologiques

Type de zone	Nom	Surface (ha)	Proximité avec le site d'étude
Arrêté Préfectoral de Protection de Biotope (APPB)			A partir de 1 km
	<i>FR3800499 – La Fosse aux Carpes</i>	25	
ZNIEFF de type I			A partir de 1 km
	<i>Landes et mares du carrefour des quatre chênes</i>	105	
	<i>La fosse aux carpes</i>	25	
	<i>Le coteau des vignes</i>	20	
	<i>Mares de la forêt de Sénart</i>	1	
	<i>Lande et mares du carrefour du tremble</i>	21	
	<i>Tourbière du cormier</i>	12	
	<i>Mares et fosses du carrefour saint-germain</i>	65	
ZNIEFF de type II			
	<i>Forêt de Sénart</i>	3565	110m du site
	<i>Basse vallée de l'Yerres</i>	670	A partir de 1 km
	<i>Vallée de Seine de Saint-Fargeau à Villeneuve-Saint-Georges</i>	1605	
	<i>Bois notre-dame, grosbois et de la grange</i>	3411	

3.2 HYDROGRAPHIE

La loi du 26 juillet 2019, instituant l'Office Français de la Biodiversité (OFB), a apporté des ajustements à la définition et à la caractérisation des zones humides. L'une des évolutions majeures réside dans la restauration du caractère alternatif des critères pédologiques et floristiques, renforçant ainsi leur identification. Désormais, les zones humides sont définies comme des terrains, qu'ils soient exploités ou non, régulièrement inondés ou saturés en eau douce, salée ou saumâtre, de façon temporaire ou permanente. Ces zones se caractérisent également par une végétation dominée par des plantes hygrophiles, au moins durant une partie de l'année.

Dans le cadre de l'élaboration des Schémas Directeurs d'Aménagement et de Gestion des Eaux (SDAGE), ces inventaires sont systématiquement mis à disposition lors de projets d'aménagement ou de révisions de documents de planification urbaine, tels que les Plans Locaux d'Urbanisme (PLU) ou les Schémas de Cohérence Territoriale (SCOT). Cette démarche vise à limiter les impacts de l'urbanisation et à garantir la préservation de ces milieux sensibles.

Cependant, malgré leur utilité, ces inventaires ne prétendent pas être exhaustifs. La responsabilité revient aux porteurs de projets de vérifier l'absence d'enjeux environnementaux spécifiques liés aux zones humides dans le cadre de leurs initiatives, afin de préserver l'intégrité de ces écosystèmes essentiels.

Des zones humides effectives sont observables sur la commune (vallée de la Seine) mais ne se situent pas à proximité immédiate du site. Aucun impact notable n'est donc attendu sur la zone d'étude. (Figure 6).



Figure 6 : Localisation de zones humides à proximité du site

3.3 ANALYSES DES DONNEES BIBLIOGRAPHIQUES

Cette analyse bibliographique s'appuie sur les données communales disponibles sur les plateformes Global Biodiversity Information Facility (GBIF) et Faune France, permettant d'identifier les espèces recensées localement et les enjeux associés. La liste complète des espèces observées, ainsi que leurs statuts de protection et leurs caractéristiques, est présentée en annexe à la fin du rapport pour une consultation détaillée. L'export de données a été effectué en novembre 2025. Seules les données récentes (postérieures à 2015) sont utilisées. L'ensemble de ces données est présenté en annexe.

3.3.1 FLORE

La commune de Draveil présente une flore diversifiée, reflet de la variété de ses habitats : zones humides liées à la Seine, boisements, prairies ouvertes et espaces urbanisés. L'inventaire met en évidence des groupes écologiques variés – plantes aquatiques, graminées, espèces forestières – témoignant d'une mosaïque paysagère encore fonctionnelle.

Les milieux humides et aquatiques accueillent plusieurs espèces sensibles ou patrimoniales, dont *Fontinalis antipyretica*, *Chara hispida*, *Vallisneria spiralis* et *Lemna turionifera*, rare en Île-de-France. La présence de *Leersia oryzoides*, espèce déterminante de zones humides alluviales, confirme l'intérêt écologique de ces secteurs.

Les prairies et friches abritent un riche cortège de graminées et de plantes pionnières, telles qu'*Agrostis capillaris*, *Anthoxanthum odoratum* et *Eragrostis virescens*, illustrant une diversité d'habitats allant des peulouses sèches aux prairies mésophiles.

Les boisements et sous-bois accueillent des espèces caractéristiques des milieux ombragés – *Mercurialis perennis*, *Polygonatum multiflorum* – ainsi que plusieurs taxons patrimoniaux tels que *Hyacinthoides non-scripta* et *Ruscus aculeatus*, tous deux protégés en Île-de-France.

La présence d'orchidées, dont *Ophrys apifera* (protégée), *Anacamptis pyramidalis*, *Platanthera bifolia* et *Epipactis muelleri* (rare), témoigne de la qualité des prairies et lisières encore préservées sur le territoire.

Quelques espèces plus rares régionalement, comme *Succisa pratensis*, *Silene silaus*, *Vincetoxicum hirsutina* ou *Lobelia urens*, soulignent l'intérêt de certains milieux ouverts et humides.

À l'inverse, plusieurs espèces exotiques envahissantes – *Reynoutria japonica*, *Buddleja davidii*, *Ailanthus altissima*, *Solidago gigantea*, *Ludwigia peploides* – représentent une menace pour la flore locale, notamment dans les zones humides.

Ainsi, la flore de Draveil révèle une grande diversité d'habitats et d'espèces, incluant plusieurs taxons protégés ou rares au niveau régional. La préservation de cette richesse repose sur la gestion raisonnée des milieux humides, des prairies extensives et sur le contrôle des espèces invasives.

3.3.2 FAUNE

La commune de Draveil présente une faune particulièrement diversifiée, reflet de la mosaïque d'habitats qui s'y côtoient : vallée, zones humides, boisements, espaces agricoles et milieux urbains. L'inventaire met

en évidence une forte représentation d'oiseaux, mais également la présence d'insectes, d'amphibiens et reptiles ainsi que de mammifères, soulignant la richesse écologique du territoire.

L'avifaune constitue un élément majeur de la biodiversité locale. À Draveil, la Seine, ses plans d'eau et leurs zones humides associées offrent des habitats de grande valeur accueillant plusieurs espèces patrimoniales, parmi lesquelles le Blongios nain, le Bihoreau gris, le Héron pourpré ou encore le Balbuzard pêcheur, toutes sensibles au niveau régional. Ces secteurs accueillent également la Rousserolle effarvatte, le Phragmite des joncs et un cortège d'anatidés.

Le tissu urbain et les jardins hébergent une avifaune plus commune mais diversifiée, incluant le Moineau domestique, l'Hirondelle de fenêtre, le Rougegorge familier, le Pinson des arbres ou l'Étourneau sansonnet. Les boisements et lisières, en lien avec la forêt de Sénart, favorisent la présence du Pic épeiche, du Pic vert, de la Grive musicienne ou du Pouillot véloce. Certaines espèces plus exigeantes, comme le Pic mar ou le Gobemouche noir, témoignent de la qualité des milieux forestiers.

Enfin, les prairies ouvertes et friches périphériques accueillent des espèces typiques des milieux herbacés, dont l'Alouette des champs et le Bruant des roseaux, auxquelles s'ajoutent des espèces plus rares à l'échelle régionale comme l'Alouette lulu, la Pie-grièche écorcheur ou l'Oedicnème criard.

La commune abrite une grande diversité d'amphibiens et de reptiles, dont plusieurs sont à enjeu au niveau régional : l'Alyte accoucheur, le Triton ponctué, le Lézard des souches et la Vipère péliade.

La faune entomologique présente une richesse spécifique importante. Bien que les espèces présentes soient relativement communes, plusieurs odonates et lépidoptères sont inscrits sur la liste rouge régionale comme la Cordulie bronzée (*Cordulia aenea*), le Gomphe à pinces (*Onychogomphus forcipatus*), le Thécla du coudrier (*Satyrrium pruni*) ou encore le Flambé (*Iphiclides podalirius*). À ces espèces s'ajoutent des orthoptères caractéristiques des milieux ouverts, prairiaux ou bocagers tels qu'*Euchorthippus declivus*, *Chrysochraon dispar* ou encore *Roeseliana roeselii*.

Enfin, la présence du Chevreuil (*Capreolus capreolus*) et d'autres petits mammifères comme la Belette d'Europe (*Mustela nivalis*), rare à l'échelle régionale soulignent la présence de forêts et de lisières propices à la faune terrestre.

Ainsi, la faune de Draveil illustre une forte complémentarité entre milieux terrestres, boisés et humides liés à la Seine, favorisant une biodiversité remarquable au sein d'une commune pourtant fortement urbanisée. Le maintien de cette richesse repose sur la préservation des berges et zones humides alluviales, des boisements et lisières connectées à la forêt de Sénart, ainsi que des espaces végétalisés urbains, qui assurent la continuité écologique et le bon fonctionnement des écosystèmes locaux.

3.4 FLORE ET HABITATS : CONSTATS ET ENJEUX

Les espaces verts du site se caractérisent par une gestion très entretenue, avec des surfaces majoritairement tondues et des aménagements à vocation ornementale. Ces surfaces, majoritairement constituées de petites pelouses tondues jouxtant les secteurs bétonnés et les bâtiments, sont agrémentées d'arbres ornementaux diversifiés.

La flore recensée lors des prospections témoigne d'un cortège composé majoritairement d'espèces communes, indigènes ou naturalisées, typiques des pelouses urbaines et des abords de bâtiments soumis à des perturbations fréquentes (Tableau 2).

Parmi ces espaces, un secteur d'environ 3800 m² se distingue, comprenant une pelouse tondue et un peuplement d'arbres variés (Tilleul, Marronnier, Châtaignier, Chêne pédonculé, Epicéa commun, etc.). Si la majorité des taxons observés sont typiques des milieux anthropisés (*Anthriscus cerefolium*, *Geranium rotundifolium*, *Poa annua*), la présence remarquable d'une quinzaine de pieds d'orchidées patrimoniales du genre *Orchis* et de quelques pieds d'*Ophrys* sp. atteste d'un micro-habitat faiblement perturbé subsistant localement.

Une détermination précise à l'espèce au printemps sera nécessaire, certaines orchidées appartenant à des espèces protégées et rares à l'échelle régionale.

Deux espèces à enjeu moyen ont également été inventoriées :

- *Chenopodium vulvaria* (Chénopode fétide), espèce indicatrice de substrats riches en azote et souvent associée à des milieux urbains perturbés mais en régression, du fait de la disparition progressive de ses habitats ;
- *Orobanche hederæ* (Orobanche du lierre), plante holoparasite inféodée au lierre, localement rare, témoignage de la présence continue de vieux supports ligneux ;

La végétation grimpante et couvrante, représentée notamment par le lierre (*Hedera helix*, *Hedera colchica*) et la clématite des haies (*Clematis vitalba*), occupe les structures verticales (murs, grillages, arbres). Cette strate offre un intérêt non négligeable pour la faune en fournissant abri, sites de nids pour l'avifaune, zones de chasse pour les chiroptères, ainsi que ressources alimentaires pour les pollinisateurs lors de la floraison.

Les marges du site sont soulignées par des alignements d'arbres, principalement de tilleuls. Enfin, au nord-est, une zone boisée accueille des éléments remarquables : un grand Chêne pédonculé et une chandelle d'arbre mort, qui doivent être préservés compte tenu de leur rôle essentiel comme habitats potentiels pour l'avifaune, les chiroptères et de nombreux insectes saproxyliques.

Une attention particulière devra être portée sur la présence de quelques espèces exotiques envahissantes : le Laurier cerise (*Prunus cerasus*) et le Séneçon du cap (*Senecio inaequidens*).

Deux espèces présentent un enjeu moyen : *Chenopodium vulvaria* et *Orobanche hederæ*.

La pelouse située à l'ouest du site abrite également plusieurs individus appartenant à diverses espèces d'orchidées patrimoniales, dont l'identification précise nécessitera une observation complémentaire au printemps, lors de la floraison.

Deux espèces exotiques envahissantes ont été recensées sur le site et doivent faire l'objet d'une surveillance particulière : le Laurier cerise (*Prunus laurocerasus*) et le Séneçon du cap (*Senecio inaequidens*).

Au nord du site, un grand Chêne pédonculé ainsi qu'une chandelle d'arbre mort méritent d'être préservés.

La majorité des espèces recensées présente un faible enjeu écologique, correspondant à une flore caractéristique des pelouses tondues et des ourlets rudéraux urbains, témoignant de sols fréquemment perturbés et à faible diversité structurale. Quelques arbustes ornementaux issus d'aménagements horticoles sont également observés, sans valeur patrimoniale.

Les lisières arborées à l'est du site et la végétation grimpante (lierre, clématite des haies) constituent des éléments à préserver pour leur intérêt écologique.





Tableau 2 : Flore observée sur le site

Nom taxon	Cot. UICN National	Cot. UICN Régional	Protection Nationale	Protection Régionale	Rareté Régionale	Ar. ZH	Cot. EEE	Enjeu
<i>Acer platanoides</i>	NT	-	-	-	.	-	-	Faible
<i>Acer pseudoplatanus</i>	LC	-	-	-	.	-	-	Très faible
<i>Achillea millefolium</i>	LC	LC	-	-	.	-	-	Très faible
<i>Aesculus hippocastanum</i>	NA	-	-	-	.	-	-	Très faible
<i>Anthriscus cerefolium</i>	NA	-	-	-	.	-	-	Très faible
<i>Arrhenatherum elatius</i>	LC	LC	-	-	CCC	-	-	Très faible
<i>Bellis annua</i>	LC	-	-	-	.	-	-	Très faible
<i>Cardamine hirsuta</i>	LC	LC	-	-	CCC	-	-	Très faible
<i>Castanea sativa</i>	LC	LC	-	-	CC	-	-	Très faible
<i>Chenopodium vulvaria</i>	LC	NT	-	-	RR	-	-	Modéré
<i>Clematis vitalba</i>	LC	LC	-	-	CCC	-	-	Très faible
<i>Corylus avellana</i>	LC	LC	-	-	CCC	-	-	Très faible
<i>Cotoneaster salicifolius</i>	NA	-	-	-	.	-	-	Très faible
<i>Elaeagnus umbellata</i>	-	-	-	-	RRR	-	-	Très faible
<i>Erodium cicutarium</i>	LC	LC	-	-	CC	-	-	Très faible
<i>Euonymus japonicus</i>	NA	-	-	-	.	-	-	Très faible
<i>Ficaria verna</i>	LC	LC	-	-	CC	-	-	Très faible
<i>Fragaria vesca</i>	LC	LC	-	-	CCC	-	-	Très faible
<i>Galium aparine</i>	LC	LC	-	-	CCC	-	-	Très faible
<i>Geranium pusillum</i>	LC	LC	-	-	CCC	-	-	Très faible
<i>Geranium rotundifolium</i>	LC	LC	-	-	CC	-	-	Très faible

<i>Geum urbanum</i>	LC	LC	-	-	CCC	-	-	Très faible
<i>Glechoma hederacea</i>	LC	LC	-	-	CCC	-	-	Très faible
<i>Hedera colchica</i>	-	-	-	-	.	-	-	Très faible
<i>Hedera helix</i>	LC	LC	-	-	CCC	-	-	Très faible
<i>Hypochaeris radicata</i>	LC	LC	-	-	CCC	-	-	Très faible
<i>Inula conyza</i>	LC	LC	-	-	C	-	-	Très faible
<i>Lamium hybridum</i>	LC	LC	-	-	AR	-	-	Faible
<i>Lithospermum officinale</i>	LC	LC	-	-	AR	-	-	Faible
<i>Mercurialis annua</i>	LC	LC	-	-	CCC	-	-	Très faible
<i>Mousse sp.</i>	-	-	-	-	.	-	-	-
<i>Ophrys sp.</i>	-	-	-	-	.	-	-	-
<i>Orchis sp.</i>	-	-	-	-	.	-	-	-
<i>Orobanche hederarum</i>	LC	LC	-	-	R	-	-	Modéré
<i>Oxalis sp.</i>	-	-	-	-	.	-	-	-
<i>Parietaria judaica</i>	LC	LC	-	-	CC	-	-	Très faible
<i>Photinia sp.</i>	-	-	-	-	.	-	-	-
<i>Picea abies</i>	LC	-	-	-	.	-	-	Très faible
<i>Pimpinella saxifraga</i>	LC	LC	-	-	C	-	-	Très faible
<i>Plantago lanceolata</i>	LC	LC	-	-	CCC	-	-	Très faible
<i>Platycladus orientalis</i>	NA	-	-	-	.	-	-	Très faible
<i>Poa annua</i>	LC	LC	-	-	CCC	-	-	Très faible
<i>Potentilla reptans</i>	LC	LC	-	-	CCC	-	-	Très faible
<i>Prunus laurocerasus</i>	NA	-	-	-	.	-	AI	Très faible
<i>Quercus robur</i>	LC	LC	-	-	CCC	-	-	Très faible
<i>Ranunculus acris</i>	LC	LC	-	-	CCC	-	-	Très faible
<i>Rosa sp.</i>	-	-	-	-	.	-	-	-
<i>Rubus sp.</i>	-	-	-	-	.	-	-	-
<i>Rumex sp.</i>	-	-	-	-	.	-	-	-
<i>Sambucus nigra</i>	LC	LC	-	-	CCC	-	-	Très faible
<i>Senecio inaequidens</i>	NA	-	-	-	.	-	AI	Très faible
<i>Senecio vulgaris</i>	LC	LC	-	-	CCC	-	-	Très faible
<i>Solanum sp.</i>	-	-	-	-	.	-	-	-
<i>Sonchus oleraceus</i>	LC	LC	-	-	CCC	-	-	Très faible
<i>Stellaria media</i>	LC	LC	-	-	CCC	-	-	Très faible
<i>Taraxacum officinale</i>	LC	-	-	-	CCC?	-	-	Très faible
<i>Tilia sp.</i>	-	-	-	-	.	-	-	-
<i>Trifolium repens</i>	LC	LC	-	-	CCC	-	-	Très faible
<i>Ulmus glabra</i>	LC	LC	-	-	AC	-	-	Faible



Figure 6 : Localisation des habitats sur le site



Figure 7 : Localisation des enjeux flore sur le site

3.5 FAUNE : CONSTATS ET ENJEUX

Lors de la visite de site, **11 espèces d'oiseaux ont été observées, dont 4 sont protégées au niveau national** (Tableau 3). Toutes correspondent à un cortège d'oiseaux communs, bien adaptés aux milieux urbains. Les zones arborées permettent le stationnement de quelques espèces de passereaux, notamment les Mésanges bleue et charbonnière, le Pinson des arbres et le Geai des chênes.

Une espèce présente un enjeu assez fort en période de nidification : le Moineau domestique, qui a été observé dans la haie bordant la zone ouest du site. Il sera nécessaire de confirmer sa présence au printemps afin d'évaluer son statut nicheur.

Ce cortège traduit la présence d'un environnement peu diversifié, où les opportunités d'accueil pour la faune restent limitées par l'entretien intensif des espaces verts et la faible disponibilité en habitats naturels. À l'image de la flore, essentiellement constituée d'espèces horticoles et de pelouses tondues, la faune observée reflète un contexte urbain fortement anthropisé, où la gestion et la structure des espaces influencent directement la richesse écologique potentielle.

S'agissant du bâti, aucune trace d'occupation par la faune n'a été détectée lors de la prospection : ni indices de chiroptères (guano, envols) ni nids d'hirondelles n'ont été relevés sur les façades ou sous les avant-toits des bâtiments inspectés. Rappelons que ces groupes sont strictement protégés par la réglementation nationale, du fait de leur dépendance au bâti pour la reproduction ou le gîte.

Néanmoins, certains bâtiments offrent des potentialités pour les chiroptères malgré l'absence d'indices directs relevés lors de la visite :

- La **façade du bâtiment d'accueil** présente de nombreux **interstices** susceptibles d'abriter des chauves-souris.
- Le **corps du bâti** comporte des **espaces sous toiture** et des ouvertures favorables à leur passage et à leur installation.
- Au sud-ouest du site, un **petit bâtiment** possède une **fenêtre ouverte** facilitant un accès potentiel.

La présence de chiroptères ne peut toutefois être formellement écartée sans investigations complémentaires menées en période favorable : une prospection nocturne au printemps, assortie de la pose d'un enregistreur passif (type SM4), est préconisée afin de détecter et d'identifier un éventuel gîte.



Tableau 3 : Listes des espèces d'oiseaux observées sur le site et ses abords associées à leurs statuts de protection

Nom scientifique	Nom vernaculaire	Directive Européenne	Protection nationale	Protection régionale	UICN LR Européenne	UICN LR nationale	UICN LR régionale	Espèce déterminante ZNIEFF	Enjeu patrimonial	Enjeu sur le site
<i>Sturnus vulgaris</i>	Étourneau sansonnet	-	-	-	LC	LC	LC	-	Faible	Faible
<i>Garrulus glandarius</i>	Geai des chênes	-	-	-	LC	LC	LC	-	Faible	Faible
<i>Cyanistes caeruleus</i>	Mésange bleue	✓	-	-	LC	LC	LC	-	Faible	Faible
<i>Parus major</i>	Mésange charbonnière	✓	-	-	LC	LC	LC	-	Faible	Faible
<i>Passer domesticus</i>	Moineau domestique	✓	-	-	LC	LC	VU	-	Assez fort	Assez fort
<i>Psittacula krameri</i>	Perruche à collier	-	-	-	-	NA	NA	-	-	-
<i>Pica pica</i>	Pie bavarde	-	-	-	LC	LC	LC	-	Faible	Faible
<i>Columba livia</i>	Pigeon biset féral	-	-	-	LC	DD	LC	-	Faible	Faible
<i>Columba palumbus</i>	Pigeon ramier	-	-	-	LC	LC	LC	-	Faible	Faible
<i>Fringilla coelebs</i>	Pinson des arbres	✓	-	-	LC	LC	LC	-	Faible	Faible
<i>Streptopelia decaocto</i>	Tourterelle turque	-	-	-	LC	LC	LC	-	Faible	Faible

Tableau 4 : Listes des espèces animales (autres groupes) observées sur le site et ses abords associées à leurs statuts de protection

Taxon	Nom scientifique	Nom vernaculaire	Rareté Ile-de-France	Degré de menace régionale	LR nationale	LR européenne	Protection nationale	Enjeu patrimonial	Enjeu sur le site
Mammifères	<i>Vulpes vulpes</i>	Renard roux	C	-	LC	LC	-	Faible	Faible
Lépidoptères	<i>Aglais io</i>	Paon du jour	CC	LC	LC	LC	-	Faible	Faible



Figure 8 : Localisation des enjeux faune sur le site

4. SYNTHÈSE DES ENJEUX ET PRECONISATIONS

4.1 SYNTHÈSE DES ENJEUX ÉCOLOGIQUES

L'analyse écologique menée sur le site met en évidence une flore majoritairement composée d'espèces communes, typiques des espaces verts urbains soumis à une gestion régulière. La végétation est dominée par des pelouses tondues présentant une faible richesse spécifique, ponctuées de plantations ornementales et d'alignements d'arbres (Tilleul, Marronnier, Châtaignier, Chêne pédonculé, Epicéa commun).

Malgré ce contexte fortement anthropisé, le site accueille localement des espèces d'intérêt, avec la présence remarquable d'orchidées patrimoniales (genre *Orchis* et *Ophrys*) dont la détermination au printemps s'avèrera essentielle afin de vérifier leur statut de protection, ainsi que deux espèces à enjeu moyen : le Chénopode fétide (*Chenopodium vulvaria*) et l'Orobanche du lierre (*Orobanche hederæ*). En marge des espaces gérés, certains secteurs arborés (grand Chêne pédonculé, chandelle d'arbre mort) et la strate de végétation grimpante (Lierre, Clématite des haies) présentent un intérêt écologique. À noter également la présence de deux espèces exotiques envahissantes à surveiller : le Laurier cerise et le Séneçon du cap.

Sur le plan faunistique, les observations témoignent d'un cortège d'oiseaux majoritairement composé d'espèces communes et protégées, bien adaptées au contexte urbain. Les zones arborées du site accueillent quelques passereaux (Mésanges, Pinson des arbres, Geai des chênes), et la haie située à l'ouest du site présente un habitat favorable pour le Moineau domestique, espèce à enjeu moyen en période de reproduction.

L'examen des bâtiments n'a révélé aucun indice direct de présence de chiroptères (absence de guano ou d'envols) ni de nidification d'hirondelles. Conformément aux articles L411-1 et L411-2 du Code de l'environnement, les chiroptères pourraient néanmoins utiliser de façon opportuniste les structures bâties, notamment en période de reproduction ou d'hivernage. En effet, certains bâtiments du site présentent des potentialités non négligeables (fissures, interstices de toiture, ouvertures de bâtis non occupés).

4.2 PRECONISATIONS

Dans le cadre des opérations de travaux, il est néanmoins recommandé d'appliquer le principe de précaution. Une **inspection complémentaire du bâti en période favorable (avril à août pour les chiroptères, avril à juillet pour les oiseaux)**, permettra de confirmer l'absence d'occupation avant le démarrage du chantier.

Ce passage supplémentaire comprendra :

- Un **inventaire diurne** ciblé permettant l'**identification précise des orchidées** et la recherche d'**indices de présence de chiroptères** (guano, observations d'envol diurne ou nocturne) ;
- Un **inventaire nocturne de type « sortie de gîte »**, associé à l'utilisation d'un **détecteur d'ultrasons (type Peterson)**, afin de repérer d'éventuels passages de chiroptères et caractériser la présence de colonies au sein des structures bâties ;
- La **pose d'un enregistreur passif (type SM4)** afin de documenter finement la diversité des chiroptères fréquentant le site.

Les travaux pourront ensuite être conduits préférentiellement entre octobre et mars, période la moins sensible pour la faune potentiellement présente. En cas de découverte fortuite d'individus ou de nids, les interventions devront être suspendues et un écologue habilité consulté.

Dans une logique d'écoconception, il est fortement conseillé d'intégrer à la conception des futurs bâtiments des **aménagements en faveur de la biodiversité** : **nichoirs à passereaux** (ex. : Moineau domestique, Hirondelle de fenêtre), **gîtes artificiels à chiroptères**. Ces dispositifs permettront de maintenir, voire d'améliorer, la fonctionnalité écologique des constructions après les travaux.

Pour garantir la préservation du potentiel écologique du site, il est recommandé de **conserver** au maximum les éléments structurants : **haies, arbres matures, chandelles de bois mort**, ainsi que la **strate grimpante** (Lierre, Clématite), véritables supports pour de nombreuses espèces. La mise en place d'une **gestion différenciée des espaces enherbés** favorisera la diversité floristique et offrira des ressources aux pollinisateurs. Enfin, une **surveillance et une gestion active des espèces exotiques envahissantes** (Laurier cerise, Sèneçon du cap) sont préconisées afin d'en limiter la propagation et de préserver la flore locale.

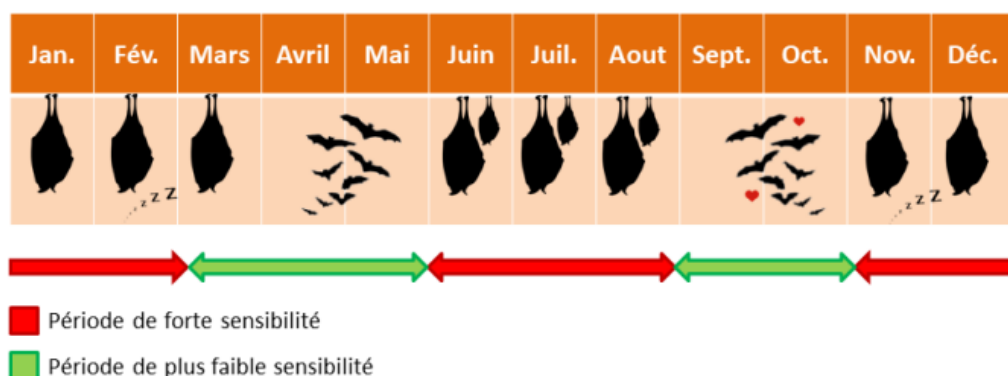


Figure 9 : Cycle de vie des chiroptères, SPEPESC Lorraine



Figure 10 : Synthèse des enjeux

Annexes

Liste des espèces de flore recensées sur la commune de Draveil à partir de 2015 (Gbif)

Groupe taxonomique	Espèce
Bryopsida	<i>Fontinalis antipyretica</i>
Charophyceae	<i>Chara hispida</i>
Liliopsidae	<i>Agrostis capillaris</i>
Liliopsidae	<i>Agrostis stolonifera</i>
Liliopsidae	<i>Anacamptis pyramidalis</i>
Liliopsidae	<i>Anthoxanthum odoratum</i>
Liliopsidae	<i>Arrhenatherum elatius</i>
Liliopsidae	<i>Asparagus officinalis</i>
Liliopsidae	<i>Avena fatua</i>
Liliopsidae	<i>Avena sativa</i>
Liliopsidae	<i>Avenella flexuosa</i>
Liliopsidae	<i>Brachypodium pinnatum</i>
Liliopsidae	<i>Brachypodium sylvaticum</i>
Liliopsidae	<i>Bromus hordeaceus</i>
Liliopsidae	<i>Bromus sterilis</i>
Liliopsidae	<i>Calamagrostis epigejos</i>
Liliopsidae	<i>Carex acutiformis</i>
Liliopsidae	<i>Carex divulsa</i>
Liliopsidae	<i>Carex flacca</i>
Liliopsidae	<i>Carex hirta</i>
Liliopsidae	<i>Carex leporina</i>
Liliopsidae	<i>Carex pallescens</i>
Liliopsidae	<i>Carex pilulifera</i>
Liliopsidae	<i>Carex pseudocyperus</i>
Liliopsidae	<i>Carex remota</i>
Liliopsidae	<i>Carex spicata</i>
Liliopsidae	<i>Carex sylvatica</i>
Liliopsidae	<i>Convallaria majalis</i>
Liliopsidae	<i>Dactylis glomerata</i>
Liliopsidae	<i>Danthonia decumbens</i>
Liliopsidae	<i>Digitaria sanguinalis</i>
Liliopsidae	<i>Echinochloa crus-galli</i>
Liliopsidae	<i>Elodea nuttallii</i>
Liliopsidae	<i>Elymus caninus</i>
Liliopsidae	<i>Elymus repens</i>
Liliopsidae	<i>Epipactis helleborine</i>
Liliopsidae	<i>Epipactis muelleri</i>
Liliopsidae	<i>Eragrostis virescens</i>
Liliopsidae	<i>Festuca bromoides</i>
Liliopsidae	<i>Festuca rubra</i>

Liliopsidae	<i>Glyceria fluitans</i>
Liliopsidae	<i>Glyceria notata</i>
Liliopsidae	<i>Holcus lanatus</i>
Liliopsidae	<i>Holcus mollis</i>
Liliopsidae	<i>Hordeum murinum</i>
Liliopsidae	<i>Hyacinthoides non-scripta</i>
Liliopsidae	<i>Hydrocharis morsus-ranae</i>
Liliopsidae	<i>Imperata cylindrica</i>
Liliopsidae	<i>Iris foetidissima</i>
Liliopsidae	<i>Iris pseudacorus</i>
Liliopsidae	<i>Isolepis setacea</i>
Liliopsidae	<i>Juncus bufonius</i>
Liliopsidae	<i>Juncus conglomeratus</i>
Liliopsidae	<i>Juncus effusus</i>
Liliopsidae	<i>Juncus inflexus</i>
Liliopsidae	<i>Juncus tenuis</i>
Liliopsidae	<i>Leersia oryzoides</i>
Liliopsidae	<i>Lemna minor</i>
Liliopsidae	<i>Lemna minuta</i>
Liliopsidae	<i>Lemna turionifera</i>
Liliopsidae	<i>Lolium giganteum</i>
Liliopsidae	<i>Lolium multiflorum</i>
Liliopsidae	<i>Lolium perenne</i>
Liliopsidae	<i>Luzula campestris</i>
Liliopsidae	<i>Ophrys apifera</i>
Liliopsidae	<i>Panicum miliaceum</i>
Liliopsidae	<i>Phalaris arundinacea</i>
Liliopsidae	<i>Phleum pratense</i>
Liliopsidae	<i>Platanthera bifolia</i>
Liliopsidae	<i>Poa annua</i>
Liliopsidae	<i>Poa nemoralis</i>
Liliopsidae	<i>Poa trivialis</i>
Liliopsidae	<i>Polygonatum multiflorum</i>
Liliopsidae	<i>Ruscus aculeatus</i>
Liliopsidae	<i>Setaria verticillata</i>
Liliopsidae	<i>Sorghum halepense</i>
Liliopsidae	<i>Sparganium emersum</i>
Liliopsidae	<i>Spirodela polyrhiza</i>
Liliopsidae	<i>Vallisneria spiralis</i>
Magnoliopsida	<i>Acanthus mollis</i>
Magnoliopsida	<i>Acer campestre</i>
Magnoliopsida	<i>Acer negundo</i>
Magnoliopsida	<i>Acer platanoides</i>
Magnoliopsida	<i>Acer pseudoplatanus</i>
Magnoliopsida	<i>Achillea millefolium</i>
Magnoliopsida	<i>Aesculus hippocastanum</i>

Magnoliopsida	<i>Aethusa cynapium</i>
Magnoliopsida	<i>Agrimonia eupatoria</i>
Magnoliopsida	<i>Agrimonia procera</i>
Magnoliopsida	<i>Ailanthus altissima</i>
Magnoliopsida	<i>Ajuga reptans</i>
Magnoliopsida	<i>Alliaria petiolata</i>
Magnoliopsida	<i>Alnus glutinosa</i>
Magnoliopsida	<i>Amaranthus retroflexus</i>
Magnoliopsida	<i>Ambrosia artemisiifolia</i>
Magnoliopsida	<i>Angelica sylvestris</i>
Magnoliopsida	<i>Anthriscus sylvestris</i>
Magnoliopsida	<i>Arabidopsis thaliana</i>
Magnoliopsida	<i>Arctium lappa</i>
Magnoliopsida	<i>Arctium minus</i>
Magnoliopsida	<i>Aristolochia clematitis</i>
Magnoliopsida	<i>Artemisia vulgaris</i>
Magnoliopsida	<i>Ballota nigra</i>
Magnoliopsida	<i>Bellis perennis</i>
Magnoliopsida	<i>Betonica officinalis</i>
Magnoliopsida	<i>Betula pendula</i>
Magnoliopsida	<i>Bidens connata</i>
Magnoliopsida	<i>Bidens frondosa</i>
Magnoliopsida	<i>Borago officinalis</i>
Magnoliopsida	<i>Bryonia dioica</i>
Magnoliopsida	<i>Buddleja davidii</i>
Magnoliopsida	<i>Callitriche stagnalis</i>
Magnoliopsida	<i>Calluna vulgaris</i>
Magnoliopsida	<i>Calystegia sepium</i>
Magnoliopsida	<i>Campanula rapunculus</i>
Magnoliopsida	<i>Capsella bursa-pastoris</i>
Magnoliopsida	<i>Carduus crispus</i>
Magnoliopsida	<i>Carpinus betulus</i>
Magnoliopsida	<i>Castanea sativa</i>
Magnoliopsida	<i>Centaurea decipiens</i>
Magnoliopsida	<i>Centaurea jacea</i>
Magnoliopsida	<i>Centaureum erythraea</i>
Magnoliopsida	<i>Centaureum pulchellum</i>
Magnoliopsida	<i>Cerastium fontanum</i>
Magnoliopsida	<i>Ceratophyllum demersum</i>
Magnoliopsida	<i>Cercis siliquastrum</i>
Magnoliopsida	<i>Chaerophyllum temulum</i>
Magnoliopsida	<i>Chelidonium majus</i>
Magnoliopsida	<i>Chenopodiastrum hybridum</i>
Magnoliopsida	<i>Chenopodium album</i>
Magnoliopsida	<i>Circaea lutetiana</i>
Magnoliopsida	<i>Cirsium arvense</i>

Magnoliopsida	<i>Cirsium vulgare</i>
Magnoliopsida	<i>Clematis vitalba</i>
Magnoliopsida	<i>Clinopodium vulgare</i>
Magnoliopsida	<i>Convolvulus arvensis</i>
Magnoliopsida	<i>Cornus sanguinea</i>
Magnoliopsida	<i>Coronilla varia</i>
Magnoliopsida	<i>Corylus avellana</i>
Magnoliopsida	<i>Cotinus coggygria</i>
Magnoliopsida	<i>Crataegus laevigata</i>
Magnoliopsida	<i>Crataegus monogyna</i>
Magnoliopsida	<i>Crataegus rhipidophylla</i>
Magnoliopsida	<i>Crepis capillaris</i>
Magnoliopsida	<i>Crepis foetida</i>
Magnoliopsida	<i>Crepis setosa</i>
Magnoliopsida	<i>Cruciata laevipes</i>
Magnoliopsida	<i>Cyclamen hederifolium</i>
Magnoliopsida	<i>Cytisus scoparius</i>
Magnoliopsida	<i>Cytisus villosus</i>
Magnoliopsida	<i>Datura stramonium</i>
Magnoliopsida	<i>Daucus carota</i>
Magnoliopsida	<i>Dipsacus fullonum</i>
Magnoliopsida	<i>Echium vulgare</i>
Magnoliopsida	<i>Epilobium hirsutum</i>
Magnoliopsida	<i>Epilobium tetragonum</i>
Magnoliopsida	<i>Erica cinerea</i>
Magnoliopsida	<i>Erica scoparia</i>
Magnoliopsida	<i>Erigeron annuus</i>
Magnoliopsida	<i>Erigeron canadensis</i>
Magnoliopsida	<i>Erysimum cheiri</i>
Magnoliopsida	<i>Eupatorium cannabinum</i>
Magnoliopsida	<i>Euphorbia amygdaloides</i>
Magnoliopsida	<i>Euphorbia exigua</i>
Magnoliopsida	<i>Euphorbia helioscopia</i>
Magnoliopsida	<i>Euphorbia lathyris</i>
Magnoliopsida	<i>Euphorbia peplus</i>
Magnoliopsida	<i>Fagus sylvatica</i>
Magnoliopsida	<i>Fallopia convolvulus</i>
Magnoliopsida	<i>Foeniculum vulgare</i>
Magnoliopsida	<i>Fragaria vesca</i>
Magnoliopsida	<i>Fragaria viridis</i>
Magnoliopsida	<i>Fraxinus excelsior</i>
Magnoliopsida	<i>Fumaria officinalis</i>
Magnoliopsida	<i>Galium aparine</i>
Magnoliopsida	<i>Galium palustre</i>
Magnoliopsida	<i>Galium pumilum</i>
Magnoliopsida	<i>Genista tinctoria</i>

Magnoliopsida	<i>Geranium dissectum</i>
Magnoliopsida	<i>Geranium pusillum</i>
Magnoliopsida	<i>Geranium robertianum</i>
Magnoliopsida	<i>Geum urbanum</i>
Magnoliopsida	<i>Glechoma hederacea</i>
Magnoliopsida	<i>Gleditsia triacanthos</i>
Magnoliopsida	<i>Gnaphalium uliginosum</i>
Magnoliopsida	<i>Hedera helix</i>
Magnoliopsida	<i>Helianthus annuus</i>
Magnoliopsida	<i>Helminthotheca echioides</i>
Magnoliopsida	<i>Heracleum sphondylium</i>
Magnoliopsida	<i>Hieracium umbellatum</i>
Magnoliopsida	<i>Humulus lupulus</i>
Magnoliopsida	<i>Hydrocotyle ranunculoides</i>
Magnoliopsida	<i>Hypericum humifusum</i>
Magnoliopsida	<i>Hypericum perforatum</i>
Magnoliopsida	<i>Hypericum pulchrum</i>
Magnoliopsida	<i>Hypochaeris radicata</i>
Magnoliopsida	<i>Ilex aquifolium</i>
Magnoliopsida	<i>Impatiens capensis</i>
Magnoliopsida	<i>Jacobaea erucifolia</i>
Magnoliopsida	<i>Jacobaea vulgaris</i>
Magnoliopsida	<i>Juglans regia</i>
Magnoliopsida	<i>Kickxia elatine</i>
Magnoliopsida	<i>Kickxia spuria</i>
Magnoliopsida	<i>Lactuca serriola</i>
Magnoliopsida	<i>Lamium album</i>
Magnoliopsida	<i>Lapsana communis</i>
Magnoliopsida	<i>Ligustrum vulgare</i>
Magnoliopsida	<i>Linaria vulgaris</i>
Magnoliopsida	<i>Lobelia urens</i>
Magnoliopsida	<i>Lonicera periclymenum</i>
Magnoliopsida	<i>Lotus corniculatus</i>
Magnoliopsida	<i>Ludwigia peploides</i>
Magnoliopsida	<i>Lycium barbarum</i>
Magnoliopsida	<i>Lycopus europaeus</i>
Magnoliopsida	<i>Lysimachia arvensis</i>
Magnoliopsida	<i>Lysimachia vulgaris</i>
Magnoliopsida	<i>Lythrum salicaria</i>
Magnoliopsida	<i>Malva moschata</i>
Magnoliopsida	<i>Malva sylvestris</i>
Magnoliopsida	<i>Medicago lupulina</i>
Magnoliopsida	<i>Melilotus albus</i>
Magnoliopsida	<i>Melilotus officinalis</i>
Magnoliopsida	<i>Melissa officinalis</i>
Magnoliopsida	<i>Mentha aquatica</i>

Magnoliopsida	<i>Mentha arvensis</i>
Magnoliopsida	<i>Mercurialis annua</i>
Magnoliopsida	<i>Mercurialis perennis</i>
Magnoliopsida	<i>Myriophyllum spicatum</i>
Magnoliopsida	<i>Nuphar lutea</i>
Magnoliopsida	<i>Oenothera glazioviana</i>
Magnoliopsida	<i>Onobrychis viciifolia</i>
Magnoliopsida	<i>Origanum vulgare</i>
Magnoliopsida	<i>Orobanche picridis</i>
Magnoliopsida	<i>Papaver rhoeas</i>
Magnoliopsida	<i>Parietaria judaica</i>
Magnoliopsida	<i>Parthenocissus inserta</i>
Magnoliopsida	<i>Pastinaca sativa</i>
Magnoliopsida	<i>Pentaglottis sempervirens</i>
Magnoliopsida	<i>Persicaria hydropiper</i>
Magnoliopsida	<i>Persicaria maculosa</i>
Magnoliopsida	<i>Peucedanum gallicum</i>
Magnoliopsida	<i>Phacelia tanacetifolia</i>
Magnoliopsida	<i>Phytolacca americana</i>
Magnoliopsida	<i>Picris hieracioides</i>
Magnoliopsida	<i>Plantago coronopus</i>
Magnoliopsida	<i>Plantago lanceolata</i>
Magnoliopsida	<i>Plantago major</i>
Magnoliopsida	<i>Plantago media</i>
Magnoliopsida	<i>Pleurolobus salicifolius</i>
Magnoliopsida	<i>Polygala vulgaris</i>
Magnoliopsida	<i>Polygonum aviculare</i>
Magnoliopsida	<i>Populus alba</i>
Magnoliopsida	<i>Populus canescens</i>
Magnoliopsida	<i>Populus tremula</i>
Magnoliopsida	<i>Potentilla erecta</i>
Magnoliopsida	<i>Potentilla montana</i>
Magnoliopsida	<i>Potentilla neglecta</i>
Magnoliopsida	<i>Potentilla reptans</i>
Magnoliopsida	<i>Poterium sanguisorba</i>
Magnoliopsida	<i>Primula elatior</i>
Magnoliopsida	<i>Primula veris</i>
Magnoliopsida	<i>Primula vulgaris</i>
Magnoliopsida	<i>Prunella vulgaris</i>
Magnoliopsida	<i>Prunus avium</i>
Magnoliopsida	<i>Prunus laurocerasus</i>
Magnoliopsida	<i>Prunus spinosa</i>
Magnoliopsida	<i>Pulicaria dysenterica</i>
Magnoliopsida	<i>Pulicaria vulgaris</i>
Magnoliopsida	<i>Pulmonaria longifolia</i>
Magnoliopsida	<i>Quercus petraea</i>

Magnoliopsida	<i>Quercus pubescens</i>
Magnoliopsida	<i>Quercus robur</i>
Magnoliopsida	<i>Ranunculus acris</i>
Magnoliopsida	<i>Ranunculus flammula</i>
Magnoliopsida	<i>Ranunculus peltatus</i>
Magnoliopsida	<i>Ranunculus repens</i>
Magnoliopsida	<i>Ranunculus sardous</i>
Magnoliopsida	<i>Ranunculus sceleratus</i>
Magnoliopsida	<i>Reseda lutea</i>
Magnoliopsida	<i>Reynoutria japonica</i>
Magnoliopsida	<i>Reynoutria sachalinensis</i>
Magnoliopsida	<i>Rhododendron ferrugineum</i>
Magnoliopsida	<i>Robinia pseudoacacia</i>
Magnoliopsida	<i>Rosa arvensis</i>
Magnoliopsida	<i>Rosa rubiginosa</i>
Magnoliopsida	<i>Rubus caesius</i>
Magnoliopsida	<i>Rubus fruticosus</i>
Magnoliopsida	<i>Rubus ulmifolius</i>
Magnoliopsida	<i>Rumex acetosa</i>
Magnoliopsida	<i>Rumex acetosella</i>
Magnoliopsida	<i>Rumex conglomeratus</i>
Magnoliopsida	<i>Rumex crispus</i>
Magnoliopsida	<i>Rumex obtusifolius</i>
Magnoliopsida	<i>Rumex sanguineus</i>
Magnoliopsida	<i>Sagina apetala</i>
Magnoliopsida	<i>Salix alba</i>
Magnoliopsida	<i>Salix caprea</i>
Magnoliopsida	<i>Salix cinerea</i>
Magnoliopsida	<i>Sambucus nigra</i>
Magnoliopsida	<i>Sambucus racemosa</i>
Magnoliopsida	<i>Saponaria officinalis</i>
Magnoliopsida	<i>Saxifraga tridactylites</i>
Magnoliopsida	<i>Scorzoneroide autumnalis</i>
Magnoliopsida	<i>Scrophularia auriculata</i>
Magnoliopsida	<i>Scrophularia canina</i>
Magnoliopsida	<i>Scrophularia nodosa</i>
Magnoliopsida	<i>Scutellaria galericulata</i>
Magnoliopsida	<i>Senecio vulgaris</i>
Magnoliopsida	<i>Sherardia arvensis</i>
Magnoliopsida	<i>Silaum silaus</i>
Magnoliopsida	<i>Silene coronaria</i>
Magnoliopsida	<i>Silene latifolia</i>
Magnoliopsida	<i>Sinapis arvensis</i>
Magnoliopsida	<i>Sison amomum</i>
Magnoliopsida	<i>Solanum dulcamara</i>
Magnoliopsida	<i>Solanum nigrum</i>

Magnoliopsida	<i>Solidago gigantea</i>
Magnoliopsida	<i>Sonchus asper</i>
Magnoliopsida	<i>Sonchus oleraceus</i>
Magnoliopsida	<i>Sorbus aucuparia</i>
Magnoliopsida	<i>Stachys palustris</i>
Magnoliopsida	<i>Stachys sylvatica</i>
Magnoliopsida	<i>Stellaria graminea</i>
Magnoliopsida	<i>Stellaria media</i>
Magnoliopsida	<i>Succisa pratensis</i>
Magnoliopsida	<i>Symphoricarpos albus</i>
Magnoliopsida	<i>Tanacetum vulgare</i>
Magnoliopsida	<i>Taraxacum officinale</i>
Magnoliopsida	<i>Teucrium scorodonia</i>
Magnoliopsida	<i>Thrinia saxatilis</i>
Magnoliopsida	<i>Tilia cordata</i>
Magnoliopsida	<i>Tilia platyphyllos</i>
Magnoliopsida	<i>Torilis arvensis</i>
Magnoliopsida	<i>Torilis japonica</i>
Magnoliopsida	<i>Tragopogon pratensis</i>
Magnoliopsida	<i>Trifolium campestre</i>
Magnoliopsida	<i>Trifolium hybridum</i>
Magnoliopsida	<i>Trifolium pratense</i>
Magnoliopsida	<i>Trifolium repens</i>
Magnoliopsida	<i>Tripleurospermum inodorum</i>
Magnoliopsida	<i>Tussilago farfara</i>
Magnoliopsida	<i>Ulmus glabra</i>
Magnoliopsida	<i>Ulmus minor</i>
Magnoliopsida	<i>Urtica dioica</i>
Magnoliopsida	<i>Valeriana officinalis</i>
Magnoliopsida	<i>Verbascum thapsus</i>
Magnoliopsida	<i>Verben officinalis</i>
Magnoliopsida	<i>Veronica beccabunga</i>
Magnoliopsida	<i>Veronica hederifolia</i>
Magnoliopsida	<i>Veronica officinalis</i>
Magnoliopsida	<i>Veronica persica</i>
Magnoliopsida	<i>Veronica serpyllifolia</i>
Magnoliopsida	<i>Vicia cracca</i>
Magnoliopsida	<i>Vicia sativa</i>
Magnoliopsida	<i>Vincetoxicum hirundinaria</i>
Magnoliopsida	<i>Viola canina</i>
Magnoliopsida	<i>Viola odorata</i>
Magnoliopsida	<i>Viola reichenbachiana</i>
Magnoliopsida	<i>Viscum album</i>
Pinopsida	<i>Taxus baccata</i>
Polypodiopsida	<i>Asplenium quadrivalens</i>
Polypodiopsida	<i>Asplenium ruta-muraria</i>

Polypodiopsida	<i>Asplenium trichomanes</i>
Polypodiopsida	<i>Azolla filiculoides</i>
Polypodiopsida	<i>Dryopteris dilatata</i>
Polypodiopsida	<i>Dryopteris filix-mas</i>
Polypodiopsida	<i>Equisetum arvense</i>
Polypodiopsida	<i>Equisetum telmateia</i>
Polypodiopsida	<i>Pteridium aquilinum</i>

Liste des espèces d'oiseaux recensées sur la commune de Verberie à partir de 2015 (Gbif, Faune-France)

Nom scientifique	Nom vernaculaire	Protection nationale*	Directive oiseaux	Liste rouge Européenne (2021)**	Liste rouge nationale (2016)**	Liste rouge régionale (2018)**
Accenteur mouchet	<i>Prunella modularis</i> (Linnaeus, 1758)	Art 3	-	LC	LC	NT
Aigrette garzette	<i>Egretta garzetta</i> (Linnaeus, 1766)	Art 3	A I	LC	LC	NA
Alouette des champs	<i>Alauda arvensis</i> Linnaeus, 1758	-	-	LC	NT	VU
Alouette lulu	<i>Lullula arborea</i> (Linnaeus, 1758)	Art 3	A I	LC	LC	EN
Balbuzard pêcheur	<i>Pandion haliaetus</i> (Linnaeus, 1758)	Art 3	A I	LC	VU	CR
Bec-croisé des sapins	<i>Loxia curvirostra</i> Linnaeus, 1758	Art 3	-	LC	LC	LC
Bergeronnette des ruisseaux	<i>Motacilla cinerea</i> Tunstall, 1771	Art 3	-	LC	LC	LC
Bergeronnette grise	<i>Motacilla alba</i> Linnaeus, 1758	Art 3	-	LC	LC	LC
Bergeronnette printanière	<i>Motacilla flava</i> Linnaeus, 1758	Art 3	-	LC	LC	NT
Bernache du Canada	<i>Branta canadensis</i> (Linnaeus, 1758)	-	-	LC	NA	NA
Bihoreau gris	<i>Nycticorax nycticorax</i> (Linnaeus, 1758)	Art 3	A I	LC	NT	VU
Blongios nain	<i>Ixobrychus minutus</i> (Linnaeus, 1766)	Art 3	A I	LC	EN	EN
Bondrée apivore	<i>Pernis apivorus</i> (Linnaeus, 1758)	Art 3	A I	LC	LC	VU

Bouscarle de Cetti	<i>Cettia cetti</i> (Temminck, 1820)	Art 3	-	LC	NT	VU
Bouvreuil pivoine	<i>Pyrrhula pyrrhula</i> (Linnaeus, 1758)	Art 3	-	LC	VU	VU
Bruant des roseaux	<i>Emberiza schoeniclus</i> (Linnaeus, 1758)	Art 3	-	LC	EN	EN
Bruant ortolan	<i>Emberiza hortulana</i> Linnaeus, 1758	Art 3	A I	LC	EN	
Buse variable	<i>Buteo buteo</i> (Linnaeus, 1758)	Art 3	-	LC	LC	LC
Canard chipeau	<i>Mareca strepera</i> (Linnaeus, 1758)	-	-	LC	LC	EN
Canard colvert	<i>Anas platyrhynchos</i> Linnaeus, 1758	-	-	LC	LC	LC
Canard siffleur	<i>Mareca penelope</i> (Linnaeus, 1758)	-	-	LC	NA	
Canard souchet	<i>Spatula clypeata</i> (Linnaeus, 1758)	-	-	LC	LC	CR
Chardonneret élégant	<i>Carduelis carduelis</i> (Linnaeus, 1758)	Art 3	-	LC	VU	NT
Choucas des tours	<i>Corvus monedula</i> Linnaeus, 1758	Art 3	-	LC	LC	LC
Chouette hulotte	<i>Strix aluco</i> Linnaeus, 1758	Art 3	-	LC	LC	LC
Cigogne blanche	<i>Ciconia ciconia</i> (Linnaeus, 1758)	Art 3	A I	LC	LC	
Corbeau freux	<i>Corvus frugilegus</i> Linnaeus, 1758	-	-	VU	LC	LC
Corneille noire	<i>Corvus corone</i> Linnaeus, 1758	-	-	LC	LC	LC
Coucou gris	<i>Cuculus canorus</i> Linnaeus, 1758	Art 3	-	LC	LC	NT
Courlis corlieu	<i>Numenius phaeopus</i> (Linnaeus, 1758)	-	-	LC	-	
Cygne noir	<i>Cygnus atratus</i> (Latham, 1790)	-	-		?	
Cygne tuberculé	<i>Cygnus olor</i> (Gmelin, 1789)	Art 3	-	LC	LC	LC

Effraie des clochers	<i>Tyto alba</i> (Scopoli, 1769)	Art 3	-	LC	LC	VU
Engoulevent d'Europe	<i>Caprimulgus europaeus</i> Linnaeus, 1758	Art 3	A I	LC	LC	LC
Épervier d'Europe	<i>Accipiter nisus</i> (Linnaeus, 1758)	Art 6	-	LC	LC	LC
Étourneau sansonnet	<i>Sturnus vulgaris</i> Linnaeus, 1758	-	-	LC	LC	LC
Faisan de Colchide	<i>Phasianus colchicus</i> Linnaeus, 1758	-	-	LC	LC	LC
Faucon crécerelle	<i>Falco tinnunculus</i> Linnaeus, 1758	Art 3	-	LC	NT	NT
Faucon hobereau	<i>Falco subbuteo</i> Linnaeus, 1758	Art 3	-	LC	LC	LC
Fauvette à tête noire	<i>Sylvia atricapilla</i> (Linnaeus, 1758)	Art 3	-	LC	LC	LC
Fauvette babillarde	<i>Curruca curruca</i> (Linnaeus, 1758)	Art 3	-	LC	LC	NT
Fauvette des jardins	<i>Sylvia borin</i> (Boddaert, 1783)	Art 3	-	LC	NT	VU
Fauvette grisette	<i>Sylvia communis</i> Latham, 1787	Art 3	-	LC	LC	LC
Foulque macroule	<i>Fulica atra</i> Linnaeus, 1758	-	-	NT	LC	LC
Fuligule milouin	<i>Aythya ferina</i> (Linnaeus, 1758)	-	-	VU	VU	CR
Fuligule morillon	<i>Aythya fuligula</i> (Linnaeus, 1758)	-	-	NT	LC	NT
Gallinule poule-d'eau	<i>Gallinula chloropus</i> (Linnaeus, 1758)	-	-	LC	LC	LC
Garrot à oeil d'or	<i>Bucephala clangula</i> (Linnaeus, 1758)	-	-	LC	NA	CR
Geai des chênes	<i>Garrulus glandarius</i> (Linnaeus, 1758)	-	-	LC	LC	LC
Gobemouche gris	<i>Muscicapa striata</i> (Pallas, 1764)	Art 3	-	LC	NT	VU
Gobemouche noir	<i>Ficedula hypoleuca</i> (Pallas, 1764)	Art 3	-	LC	VU	EN

Goéland argenté	<i>Larus argentatus Pontoppidan, 1763</i>	Art 3	-	LC	NT	LC
Goéland brun	<i>Larus fuscus Linnaeus, 1758</i>	Art 3	-	LC	LC	VU
Goéland leucophée	<i>Larus michahellis Naumann, 1840</i>	Art 3	-	LC	LC	NA
Goéland pontique	<i>Larus cachinnans Pallas, 1811</i>	Art 4	-	LC	-	
Grand Cormoran	<i>Phalacrocorax carbo (Linnaeus, 1758)</i>	Art 3	-	LC	LC	LC
Grande Aigrette	<i>Ardea alba Linnaeus, 1758</i>	Art 3	A I	LC	NT	
Grèbe castagneux	<i>Tachybaptus ruficollis (Pallas, 1764)</i>	Art 3	-	LC	LC	NT
Grèbe huppé	<i>Podiceps cristatus (Linnaeus, 1758)</i>	Art 3	-	LC	LC	LC
Grimpereau des jardins	<i>Certhia brachydactyla C.L. Brehm, 1820</i>	Art 3	-	LC	LC	LC
Grive draine	<i>Turdus viscivorus Linnaeus, 1758</i>	-	-	LC	LC	LC
Grive litorne	<i>Turdus pilaris Linnaeus, 1758</i>	-	-	LC	LC	NA
Grive mauvis	<i>Turdus iliacus Linnaeus, 1766</i>	-	-	LC	-	
Grive musicienne	<i>Turdus philomelos C. L. Brehm, 1831</i>	-	-	LC	LC	LC
Grosbec casse-noyaux	<i>Coccothraustes coccothraustes (Linnaeus, 1758)</i>	Art 3	-	LC	LC	LC
Héron cendré	<i>Ardea cinerea Linnaeus, 1758</i>	Art 3	-	LC	LC	LC
Héron pourpré	<i>Ardea purpurea Linnaeus, 1766</i>	Art 3	A I	LC	LC	NA
Hirondelle de fenêtre	<i>Delichon urbicum (Linnaeus, 1758)</i>	Art 3	-	LC	NT	NT
Hirondelle de rivage	<i>Riparia riparia (Linnaeus, 1758)</i>	Art 3	-	LC	LC	VU

Hirondelle rustique	<i>Hirundo rustica</i> Linnaeus, 1758	Art 3	-	LC	NT	VU
Hypolais polyglotte	<i>Hippolais polyglotta</i> (Vieillot, 1817)	Art 3	-	LC	LC	NT
Linotte mélodieuse	<i>Linaria cannabina</i> (Linnaeus, 1758)	Art 3	-	LC	VU	VU
Locustelle tachetée	<i>Locustella naevia</i> (Boddaert, 1783)	Art 3	-	LC	NT	LC
Loriot d'Europe	<i>Oriolus oriolus</i> (Linnaeus, 1758)	Art 3	-	LC	LC	NT
Martinet noir	<i>Apus apus</i> (Linnaeus, 1758)	Art 3	-	NT	NT	LC
Martin-pêcheur d'Europe	<i>Alcedo atthis</i> (Linnaeus, 1758)	Art 3	A I	LC	VU	LC
Merle à plastron	<i>Turdus torquatus</i> Linnaeus, 1758	Art 3	-	LC	LC	
Merle noir	<i>Turdus merula</i> Linnaeus, 1758	-	-	LC	LC	LC
Mésange bleue	<i>Cyanistes caeruleus</i> (Linnaeus, 1758)	Art 3	-	LC	LC	LC
Mésange charbonnière	<i>Parus major</i> Linnaeus, 1758	Art 3	-	LC	LC	LC
Mésange huppée	<i>Lophophanes cristatus</i> (Linnaeus, 1758)	Art 3	-	LC	LC	LC
Mésange noire	<i>Periparus ater</i> (Linnaeus, 1758)	Art 3	-	LC	LC	LC
Mésange nonnette	<i>Poecile palustris</i> (Linnaeus, 1758)	Art 3	-	LC	LC	LC
Moineau domestique	<i>Passer domesticus</i> (Linnaeus, 1758)	Art 3	-	LC	LC	VU
Mouette mélanocéphale	<i>Ichthyaeetus melanocephalus</i> (Temminck, 1820)	Art 3	A I	LC	LC	NT
Mouette rieuse	<i>Chroicocephalus ridibundus</i> (Linnaeus, 1766)	Art 3	-	LC	NT	LC
Nette rousse	<i>Netta rufina</i> (Pallas, 1773)	-	-	LC	LC	NT
Oedicnème criard	<i>Burhinus oedicnemus</i> (Linnaeus, 1758)	Art 3	A I	LC	LC	VU

Oie cendrée	<i>Anser anser</i> (Linnaeus, 1758)	-	-	LC	VU	NA
Phragmite des joncs	<i>Acrocephalus schoenobaenus</i> (Linnaeus, 1758)	Art 3	-	LC	LC	EN
Pic épeiche	<i>Dendrocopos major</i> (Linnaeus, 1758)	Art 3	-	LC	LC	LC
Pic mar	<i>Dendrocopos medius</i> (Linnaeus, 1758)	Art 3	A I	LC	LC	LC
Pic noir	<i>Dryocopus martius</i> (Linnaeus, 1758)	Art 3	A I	LC	LC	LC
Pic vert	<i>Picus viridis</i> Linnaeus, 1758	Art 3	-	LC	LC	LC
Pie bavarde	<i>Pica pica</i> (Linnaeus, 1758)	-	-	LC	LC	LC
Pie-grièche écorcheur	<i>Lanius collurio</i> Linnaeus, 1758	Art 3	A I	LC	NT	VU
Pigeon biset féral	<i>Columba livia</i> Gmelin, 1789	-	-	LC	DD	LC
Pigeon colombin	<i>Columba oenas</i> Linnaeus, 1758	-	-	LC	LC	LC
Pigeon ramier	<i>Columba palumbus</i> Linnaeus, 1758	-	-	LC	LC	LC
Pinson des arbres	<i>Fringilla coelebs</i> Linnaeus, 1758	Art 3	-	LC	LC	LC
Pinson du nord	<i>Fringilla montifringilla</i> Linnaeus, 1758	Art 3	-	LC	-	
Pipit des arbres	<i>Anthus trivialis</i> (Linnaeus, 1758)	Art 3	-	LC	LC	NT
Pipit farlouse	<i>Anthus pratensis</i> (Linnaeus, 1758)	Art 3	-	LC	VU	EN
Pouillot fitis	<i>Phylloscopus trochilus</i> (Linnaeus, 1758)	Art 3	-	LC	NT	EN
Pouillot siffleur	<i>Phylloscopus sibilatrix</i> (Bechstein, 1793)	Art 3	-	LC	NT	VU
Pouillot véloce	<i>Phylloscopus collybita</i> (Vieillot, 1817)	Art 3	-	LC	LC	LC
Râle d'eau	<i>Rallus aquaticus</i> Linnaeus, 1758	-	-	LC	NT	VU

Roitelet à triple bandeau	<i>Regulus ignicapilla</i> (Temminck, 1820)	Art 3	-	LC	LC	LC
Roitelet huppé	<i>Regulus regulus</i> (Linnaeus, 1758)	Art 3	-	LC	NT	LC
Rossignol philomèle	<i>Luscinia megarhynchos</i> C. L. Brehm, 1831	Art 3	-	LC	LC	LC
Rougegorge familier	<i>Erithacus rubecula</i> (Linnaeus, 1758)	Art 3	-	LC	LC	LC
Rougequeue à front blanc	<i>Phoenicurus phoenicurus</i> (Linnaeus, 1758)	Art 3	-	LC	LC	LC
Rougequeue noir	<i>Phoenicurus ochruros</i> (S. G. Gmelin, 1774)	Art 3	-	LC	LC	LC
Rousserolle effarvatte	<i>Acrocephalus scirpaceus</i> (Hermann, 1804)	Art 3	-	LC	LC	LC
Sarcelle d'été	<i>Spatula querquedula</i> (Linnaeus, 1758)	-	-	LC	VU	CR
Sarcelle d'hiver	<i>Anas crecca</i> Linnaeus, 1758	-	-	LC	VU	CR
Sittelle torchepot	<i>Sitta europaea</i> Linnaeus, 1758	Art 3	-	LC	LC	LC
Sterne pierregarin	<i>Sterna hirundo</i> Linnaeus, 1758	Art 3	A I	LC	LC	VU
Tarin des aulnes	<i>Spinus spinus</i> (Linnaeus, 1758)	Art 3	-	LC	LC	NA
Tourterelle des bois	<i>Streptopelia turtur</i> (Linnaeus, 1758)	-	-	VU	VU	EN
Tourterelle turque	<i>Streptopelia decaocto</i> (Frisvaldszky, 1838)	-	-	LC	LC	LC
Troglodyte mignon	<i>Troglodytes troglodytes</i> (Linnaeus, 1758)	Art 3	-	LC	LC	LC
Vanneau huppé	<i>Vanellus vanellus</i> (Linnaeus, 1758)	-	-	VU	NT	VU
Verdier d'Europe	<i>Chloris chloris</i> (Linnaeus, 1758)	Art 3	-	LC	VU	VU

Art.3 : La destruction, la perturbation des individus et des sites de reproduction et de repos sont interdits, ainsi que le transport et le commerce. Art. 6 : Idem Art.3.Des autorisations exceptionnelles de désairage de certaines espèces peuvent être accordées sous réserve du respect de certaines conditions précises.

**NE ou NA ? : non évaluée, DD : données insuffisantes, RE ; espèce régionalement éteinte, LC : préoccupation mineure, NT : quasi menacée, VU : vulnérable, EN : en danger, CR : en danger critique.

Liste des espèces d'amphibiens et reptiles recensées sur la commune de Draveil à partir de 2015 (Gbif, Faune-France)

Nom scientifique	Nom vernaculaire	Protection nationale*	Liste rouge Européenne (2024)**	Liste rouge nationale (2015)**	Liste rouge régionale (2023)**
Alyte accoucheur	<i>Alytes obstetricans</i>	PN2	LC	LC	NT
Crapaud commun	<i>Bufo bufo</i>	PN3	LC	LC	LC
Grenouille agile	<i>Rana dalmatina</i>	PN2	LC	LC	LC
Grenouille rieuse	<i>Pelophylax ridibundus</i>	PN3	LC	LC	NA
Grenouille rousse	<i>Rana temporaria</i>	PN4	LC	LC	NT
Grenouille verte	<i>Pelophylax kl. esculentus</i>	PN4	LC	NT	DD
Triton palmé	<i>Lissotriton helveticus</i>	PN3	LC	LC	LC
Triton ponctué	<i>Lissotriton vulgaris</i>	PN3	LC	NT	VU
Couleuvre helvétique	<i>Coluber helveticus</i>	PN2	LC	LC	LC
Lézard des murailles	<i>Podarcis muralis</i>	PN2	LC	LC	LC
Lézard des souches	<i>Lacerta agilis</i>	PN2	LC	NT	NT
Orvet fragile	<i>Anguis fragilis</i>	PN3	LC	LC	LC
Vipère péliade	<i>Vipera berus</i>	PN2	LC	VU	EN

* PN2 : Protection nationale, article 2 ; PN3 : Protection nationale, article 3 ; PN4 : Protection nationale, article 4.

**NE ou NA ? : non évaluée, DD : données insuffisantes, RE : espèce régionalement éteinte, LC : préoccupation mineure, NT : quasi menacée, VU : vulnérable, EN : en danger, CR : en danger critique.

Liste des espèces de lépidoptères diurnes recensées sur la commune de Draveil à partir de 2015 (Gbif, Faune-France)

Nom vernaculaire	Nom scientifique	Protection *	Liste rouge Européenne (2025)**	Liste rouge nationale (2014)**	Liste rouge régionale (2016)**
Amaryllis	<i>Pyronia tithonus</i>	-	LC	LC	LC
Argus bleu	<i>Polyommatus icarus</i>	-	LC	LC	LC
Aurore	<i>Anthocharis cardamines</i>	-	LC	LC	LC
Azuré des Nerpruns	<i>Celastrina argiolus</i>	-	LC	LC	LC
Belle Dame	<i>Vanessa cardui</i>	-	LC	LC	LC
Citron	<i>Gonepteryx rhamni</i>	-	LC	LC	LC
Collier-de-corail	<i>Aricia agestis</i>	-	LC	LC	LC
Cuivré commun	<i>Lycaena phlaeas</i>	-	LC	LC	LC

Demi-deuil	<i>Melanargia galathea</i>	-	LC	LC	LC
Fadet commun	<i>Coenonympha pamphilus</i>	-	LC	LC	LC
Flambé	<i>Iphiclides podalirius</i>	PR	LC	LC	NT
Grande Tortue	<i>Nymphalis polychloros</i>	PR	LC	LC	LC
Hespérie de la Houque	<i>Thymelicus sylvestris</i>	-	LC	LC	LC
Hespérie de l'Alcée	<i>Carcharodus alceae</i>	-	LC	LC	LC
Hespérie du Dactyle	<i>Thymelicus lineola</i>	-	LC	LC	LC
Machaon	<i>Papilio machaon</i>	-	LC	LC	LC
Miroir	<i>Heteropterus morpheus</i>	-	LC	LC	NT
Myrtil	<i>Maniola jurtina</i>	-	LC	LC	LC
Nacré de la Ronce	<i>Brenthis daphne</i>	-	LC	LC	LC
Paon du jour	<i>Aglais io</i>	-	LC	LC	LC
Petit Mars changeant	<i>Apatura ilia</i>	-	LC	LC	LC
Petit Sylvain	<i>Limenitis camilla</i>	-	LC	LC	LC
Piérade de la Mou-tarde	<i>Leptidea sinapis</i>	-	LC	LC	LC
Piérade de la Rave	<i>Pieris rapae</i>	-	LC	LC	LC
Piérade du Chou	<i>Pieris brassicae</i>	-	LC	LC	LC
Piérade du Navet	<i>Pieris napi</i>	-	LC	LC	LC
Robert-le-Diable	<i>Polygonia c-album</i>	-	LC	LC	LC
Souci	<i>Colias crocea</i>	-	LC	LC	LC
Sylvaine	<i>Ochlodes sylvanus</i>	-	LC	LC	LC
Tabac d'Espagne	<i>Argynnis paphia</i>	-	LC	LC	LC
Thécla de la Ronce	<i>Callophrys rubi</i>	-	LC	LC	LC
Thécla du Chêne	<i>Quercusia quercus</i>	-	LC	LC	LC
Thécla du Coudrier	<i>Satyrion pruni</i>	-	LC	LC	VU
Tircis	<i>Pararge aegeria</i>	-	LC	LC	LC
Tristan	<i>Aphantopus hyperantus</i>	-	LC	LC	LC
Vulcain	<i>Vanessa atalanta</i>	-	LC	LC	LC

*PR : Protection régionale.

**NE ou NA ? : non évaluée, DD : données insuffisantes, RE : espèce régionalement éteinte, LC : préoccupation mineure, NT : quasi menacée, VU : vulnérable, EN : en danger, CR : en danger critique.

Liste des espèces d'odonates recensées sur la commune de Draveil à partir de 2015 (Gbif, Faune-France)

Nom vernaculaire	Nom scientifique	Protection nationale*	Liste rouge Européenne (2025)**	Liste rouge nationale (2014)**	Liste rouge régionale (2024)**
Aesche affine	<i>Aeshna affinis</i>	-	LC	LC	LC
Aesche bleue	<i>Aeshna cyanea</i>	-	LC	LC	LC
Aesche mixte	<i>Aeshna mixta</i>	-	LC	LC	LC
Aesche printanière	<i>Brachytron pratense</i>	-	LC	LC	LC
Agrion à larges pattes	<i>Platycnemis pennipes</i>	-	LC	LC	LC
Agrion de Vander Linden	<i>Erythromma lindenii</i>	-	LC	LC	LC
Agrion élégant	<i>Ischnura elegans</i>	-	LC	LC	LC
Agrion jouvencelle	<i>Coenagrion puella</i>	-	LC	LC	LC
Agrion porte-coupe	<i>Enallagma cyathigerum</i>	-	LC	LC	LC
Anax empereur	<i>Anax imperator</i>	-	LC	LC	LC
Anax napolitain	<i>Anax parthenope</i>	-	LC	LC	LC
Caloptéryx éclatant	<i>Calopteryx splendens</i>	-	LC	LC	LC
Cordulie à taches jaunes	<i>Somatochlora flavomaculata</i>	-	LC	LC	LC
Cordulie bronzée	<i>Cordulia aenea</i>	-	LC	LC	NT
Crocothémis écarlate	<i>Crocothemis erythraea</i>	-	LC	LC	LC
Gomphe à pinces	<i>Onychogomphus forcipatus</i>	-	LC	LC	NT
Gomphe joli	<i>Gomphus pulchellus</i>	-	NT	LC	LC
Gomphe vulgaire	<i>Gomphus vultuosus</i>	-	LC	LC	NT
Leste vert	<i>Chalcolestes viridis</i>	-	LC	LC	LC
Libellule déprimée	<i>Libellula depressa</i>	-	LC	LC	LC
Libellule fauve	<i>Libellula fulva</i>	-	LC	LC	LC
Naiade au corps vert	<i>Erythromma viridulum</i>	-	LC	LC	LC
Naiade aux yeux rouges	<i>Erythromma najas</i>	-	LC	LC	NT
Orthétrum réticulé	<i>Orthetrum cancellatum</i>	-	LC	LC	LC
Petite Nymphé au corps de feu	<i>Pyrrosoma nymphula</i>	-	LC	LC	LC
Sympétrum sanguin	<i>Sympetrum sanguineum</i>	-	LC	LC	LC

**NE ou NA ? : non évaluée, DD : données insuffisantes, RE ; espèce régionalement éteinte, LC : préoccupation mineure, NT : quasi menacée, VU : vulnérable, EN : en danger, CR : en danger critique.

Liste des espèces d'orthoptères recensées sur la commune de Draveil après 2015 (Gbif, Faune-France)

Nom vernaculaire	Nom scientifique	Protection*	Liste rouge régionale (2024)**
Criquet des Bromes	<i>Euchorthippus declivus</i>	-	LC
Criquet des clairières	<i>Chrysochraon dispar</i>	-	LC
Criquet des pâtures	<i>Pseudochorthippus parallelus</i>	-	LC
Criquet mélodieux	<i>Chorthippus biguttulus</i>	-	LC
Decticelle bariolée	<i>Roeseliana roeselii</i>	-	LC
Decticelle cendrée	<i>Pholidoptera griseoptera</i>	-	LC
Decticelle grisâtre	<i>Platycleis albopunctata</i>	-	LC
Gomphocère roux	<i>Gomphocerippus rufus</i>	-	LC
Grande Sauterelle verte	<i>Tettigonia viridissima</i>	-	LC
Grillon des bois	<i>Nemobius sylvestris</i>	-	LC
Leptophye ponctuée	<i>Leptophyes punctatissima</i>	-	LC
Méconème fragile	<i>Meconema meridionale</i>	-	LC
Méconème tambourinaire	<i>Meconema thalassinum</i>	-	LC
Oedipode turquoise	<i>Oedipoda caerulea</i>	PR	LC
Phanéoptère méridional	<i>Phaneroptera nana</i>	-	LC

*PR : Protection régionale

**NE ou NA ? : non évaluée, DD : données insuffisantes, RE ; espèce régionalement éteinte, LC : préoccupation mineure, NT : quasi menacée, VU : vulnérable, EN : en danger, CR : en danger critique.

Liste des espèces de mammifères hors chiroptères recensées sur la commune de Draveil à partir 2015 (Gbif, Faune-France)

Nom scientifique	Nom vernaculaire	Protection*	Liste rouge nationale (2017)**	Rareté régionale***
<i>Mustela nivalis</i>	Belette	-	LC	R
<i>Clethrionomys glareolus</i>	Campagnol roussâtre	-	LC	C
<i>Capreolus capreolus</i>	Chevreuil	-	LC	C
<i>Sciurus vulgaris</i>	Écureuil roux	PN1	LC	C
<i>Erinaceus europaeus</i>	Hérisson d'Europe	PN1	LC	C
<i>Oryctolagus cuniculus</i>	Lapin de garenne	-	NT	C
<i>Sorex coronatus</i>	Musaraigne couronnée	-	LC	C

Ragondin	<i>Myocastor coypus</i>	-	NA	INT
Renard roux	<i>Vulpes vulpes</i>	-	LC	C
Sanglier	<i>Sus scrofa</i>	-	LC	C
Tamia de Sibérie	<i>Tamias sibiricus</i>	-	NA	INT
Taupe d'Europe	<i>Talpa europaea</i>	-	LC	C

* PN1 : Protection nationale, article 1.

**NE ou NA ? : non évaluée, DD : données insuffisantes, RE : espèce régionalement éteinte, LC : préoccupation mineure, NT : quasi menacée, VU : vulnérable, EN : en danger, CR : en danger critique.

*** C : commun, R : rare, INT : introduit

Liste des espèces de chiroptères recensées sur la commune de Draveil à partir de 2015 (Gbif)

Nom scientifique	Nom vernaculaire	Protection*	Liste rouge nationale (2017)**	Liste rouge régionale (2016)**
Pipistrelle commune	<i>Pipistrellus pipistrellus</i>	PN1	NT	NT

* PN1 : Protection nationale, article 1.

**NE ou NA ? : non évaluée, DD : données insuffisantes, RE : espèce régionalement éteinte, LC : préoccupation mineure, NT : quasi menacée, VU : vulnérable, EN : en danger, CR : en danger critique.

Pour nous contacter



Mélanie Ternisien

Ecologue

+33 6 75 21 09 01
mternisien@verdi.fr

VERDI